



Ville de Nîmes et Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole
Mandature 2026/2032

Engagements pris au nom de la liste Nîmes en Commun

élue le 22 mars 2026

Pacte signé par Vincent Bouget

tête de la liste et désormais **maire de Nîmes** et **président de Nîmes Métropole**

Le présent document rassemble
toutes les mesures proposées par
le Pacte pour la Transition sociale, écologique et démocratique.

Il précise pour chaque mesure si elle est :

- **adoptée sans réserve**
- **adoptée avec réserve(s)**
(les réserves sont détaillées)
- **non adoptée**
(la raison est précisée)

**Ceci constitue le document de référence du contrat moral
conclu entre les membres de la majorité municipale élue le 22 mars 2026
et les organisations porteuses du Pacte.**

Mise à jour : 14 avril 2026



Manifeste

Reculs environnementaux et désinformation, attaques contre nos droits, les solidarités et les services publics. Le système économique et social, sourd aux alertes de la science, tolère des injustices et perpétue une profonde crise démocratique.

Déjà porteurs d'une démarche en faveur de la Transition lors des élections municipales de 2020, nous présentons à nouveau le **Pacte pour la Transition**, dans une version largement mise à jour, défendant fièrement les valeurs d'une écologie responsable et solidaire, ancrée dans les territoires et socialement juste.

Un Pacte pour une écologie responsable et solidaire, pour la justice sociale et pour le respect des droits humains et du Vivant

Transition solidaire !

Pour les familles vivant dans des logements indignes, pour les paysan·nes qui subissent un système délétère ne leur permettant pas de vivre décemment, pour celles et ceux qui feront la transition de demain. Pour les populations précaires, ici et dans le Sud global, les plus vulnérables au changement climatique qui en sont aussi les moins responsables.

Transition écologique !

Pour préserver le climat, la biodiversité, mettre un terme à la dépendance aux énergies fossiles, destructrices et obsolètes. Pour miser sur un avenir énergétique sobre, juste et efficace, qui renonce aux logiques d'exploitation et aux fausses solutions simplificatrices et dangereuses qui nous détournent de l'urgence. Pour exiger que les populations soient mieux protégées et accompagnées pour faire face aux vagues de chaleur, aux tempêtes, aux sécheresses et aux inondations qui bouleversent notre quotidien. Pour le droit de respirer un air sain, le droit de se nourrir au prix juste sans s'empoisonner, le droit à un accès équitable à l'eau. Pour l'arrêt des grands projets inutiles et polluants.

Transition démocratique !

Pour vivre dans une démocratie renouvelée et participative. Pour un véritable droit à l'information et à la réflexion collective. Pour la co-construction des politiques publiques du territoire. Pour une réorganisation des services permettant la prise en compte des problématiques dans leur globalité.

Une conviction nous anime :
la transition sociale, écologique et démocratique est nécessaire et possible.
Maintenant et à l'échelle de notre territoire.

Sommaire des mesures

1. Pilotage de la transition et gouvernance démocratique.....	9
#1 Mesure imposée : Former les élu-es et les fonctionnaires aux enjeux et aux solutions de la transition écologique en s'appuyant, si nécessaire, sur les associations locales. Mettre en place une action politique guidée par la connaissance scientifique.....	9
#2 Mesure imposée : Faire de la participation des citoyens un axe structurant, autant pour la définition des objectifs stratégiques, y compris de long terme, et pour chacun des projets, que pour l'évaluation de leur mise en œuvre.....	9
#3 Mesure imposée : Organiser les services et adapter le management pour davantage de transversalité (dès la première année de mandature).....	10
#4 Évaluer dès 2027 le projet de budget et le programme d'actions ou d'investissements au regard de la transition écologique (impacts carbone, eau, biodiversité, budget vert).....	10
#5 Faire du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du bilan environnemental (bilan carbone notamment) un réel outil stratégique pour mettre en œuvre la décarbonation. Le bilan à mi-parcours prévu en 2026 doit être l'occasion de rehausser son ambition.....	11
#6 Inscrire dans un document stratégique (PCAET, Projet de services, Programme Politique, etc.) la sobriété en tant qu'attitude générale d'économie de ressources et comme principe pour créer de nouvelles actions.....	11
#7 Faire du Conseil de Développement (CoDev) une instance plus ouverte, plus démocratique et plus visible qui pèse sur les choix et les orientations de Nîmes Métropole.....	11
#8 Soutenir et mobiliser le monde associatif.....	12
#9 Créer dès 2027 un événement annuel sur le dérèglement climatique, la préservation de l'eau et de la biodiversité, s'appuyant sur la science, contribuant à la sensibilisation des citoyens, en lien avec les initiatives associatives existantes.....	12
#10 Partager activement les réflexions et les expériences de son territoire avec les autres territoires, l'ADEME, les associations d'élus ou de fonctionnaires et les COP régionales.....	13
2. Cohésion sociale.....	13
#11 Assurer l'accueil, l'accompagnement des personnes en difficulté.....	13
#12 Favoriser une offre de soins enrichie, accessible et adaptée.....	14
#13 Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.....	15
#14 Développer les habitats participatifs ou partagés et les écolieux accessibles à toutes et tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif ou partagé et en soutenant les projets actuels.....	16
#15 Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.....	16
#16 Renforcer les lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.....	17
#17 Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.....	17
#18 Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.....	18
3. Adaptation et résilience.....	18
#19 Mettre en place un Plan Social Climat pour protéger les plus vulnérables des événements climatiques.....	19
#20 Créer d'ici 2032 des dispositifs de rafraîchissement des crèches, écoles et des foyers de personnes âgées municipaux, pouvant aller ponctuellement jusqu'à la climatisation.....	19
#21 Sauvegarder les arbres existants en visant zéro abattage par an en domaine public et en seconde priorité planter 50 000 arbres (pour la commune de Nîmes seule).....	20
#22 Végétaliser largement les espaces publics et créer des lieux ombragés de circulation et de détente, pouvant comporter des jeux d'eau.....	20
#23 Réduire en 3 ans de 50% l'arrosage avec de l'eau potable des espaces verts municipaux et adapter les végétaux en conséquence.....	21
#24 Soutenir et relayer les initiatives des associations en faveur de l'information et la sensibilisation au réchauffement climatique et aux comportements à adopter, notamment en cas de canicule et de sécheresse.....	21

#25 Étudier la possibilité de produire du froid à partir du réseau de chaleur actuel pour mieux faire face aux épisodes caniculaires et introduire ainsi une alternative à la climatisation individuelle.....	21
#26 Adapter en cas de canicule, dès 2027, les horaires des administrations publiques et les horaires des activités extérieures pour tout l'été.....	21
4. Alimentation, agriculture.....	22
#27 Soutenir une offre de proximité, de qualité, incluant notamment des produits durables et accessibles grâce au soutien à l'évolution et à l'implantation de commerces (itinérants ou non).....	22
#28 Maintenir les terres agricoles sur la commune, favoriser la transmission des fermes et accompagner les installations sur des modèles agroécologiques pour soutenir une production durable accessible à toutes et tous.....	23
#29 Proposer une offre plus durable en restauration collective (atteindre et dépasser les objectifs EGALIM), en particulier dans les cantines scolaires, et assurer son accessibilité par la mise en œuvre d'une tarification sociale.....	23
#30 Faire du Projet Alimentaire Territorial (PAT) un outil de planification avec des objectifs clairs de durabilité et d'accessibilité à l'alimentation sur les territoires.....	24
#31 Initier ou poursuivre le déploiement d'espaces nourriciers (jardins familiaux, partagés, fermes urbaines...), impliquant les habitantes et habitants grâce à des animations spécifiques à ces espaces et au développement d'activités annexes (paniers et épiceries solidaires, etc.).....	24
#32 Soutenir une évolution des pratiques agricoles vers l'agroécologie.....	24
#33 Développer et promouvoir une agriculture régénératrice.....	25
5. Biodiversité & Eau.....	25
#34 Associer l'urbain au Vivant.....	25
#35 Désimperméabiliser massivement pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales, reconnecter le territoire à son eau.....	26
#36 Identifier, protéger et développer les continuités écologiques de la commune.....	26
#37 Favoriser les conditions de vie des arbres et des plantations, en particulier en zone urbaine.....	26
#38 Adopter une politique foncière ambitieuse de préservation du Vivant, des sols et des bénéfiques écosystémiques.....	27
#39 Maximiser les capacités de résilience des forêts.....	27
#40 Intégrer la stratégie « Eau » au Plan Climat-Air-Énergie Local (PCAET) et au PLU/prescriptions d'aménagement.....	28
#41 Réaliser un audit hydrique (bilan ressources/consommations, fuites, secteurs prioritaires) et compléter la cartographie des zones à risque de sécheresse/inondation.....	28
#42 Développer l'emploi de l'eau de pluie, le réemploi d'eaux usées traitées (REUT) et l'utilisation de l'eau non potable.....	29
#43 Améliorer le réseau d'eau potable en visant une réduction de 10% des volumes estimés de fuite et mettre en valeur des infrastructures « témoins » d'économie et de récupération, visibles depuis l'espace public.....	29
6. Aménagement du territoire, urbanisme, logement.....	29
#44 Basculer sur un PLUi (à l'échelle de Nîmes-Métropole) limitant strictement l'étalement urbain.....	30
#45 Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique et en priorisant les quartiers les plus pauvres.....	30
#46 Évaluer les impacts « carbone, eau, biodiversité » pour conduire des projets municipaux ou communautaires à faible impact.....	30
#47 Abandonner les aménagements consommateurs d'espace, réduire l'étalement urbain et préserver les terres agricoles.....	31
#48 Co-construire vraiment avec les acteurs du territoire (entreprises, citoyens, institutions) un vrai Projet de Territoire pour donner une vraie vision commune.....	31
#49 Créer un groupe de travail avec la profession du BTP pour piloter la mutation du secteur dans le sens d'une augmentation des réhabilitations au détriment des constructions neuves.....	32
#50 Prendre toutes les mesures nécessaires pour vérifier la bonne application de la réglementation RE2020 dans les permis de construire et dans la réalisation des chantiers.....	32
#51 Limiter la place de la publicité dans l'espace public.....	32
7. Mobilité, transports, déplacements.....	33
#52 Achever la conversion de 100% du parc automobile de la collectivité dans les trois premières années de la mandature (hors TC et véhicules de plus de 3,5 tonnes).....	33
#53 Renoncer à tout projet très impactant pour l'environnement et favoriser les projets vertueux.....	33

#54 Réduire la place de la voiture, tout en offrant à tous des moyens abordables et efficaces de déplacement.....	34
#55 Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité des transports en commun sur le territoire.....	34
#56 Mettre en place la gratuité des transports en commun sur le territoire de l'agglomération pour ses habitants.....	35
#57 Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles à Nîmes et dans les communes les plus denses de l'agglomération.....	35
#58 Limiter les vitesses de circulation automobile et adapter la voirie à la vitesse limite.....	35
8. Transition énergétique.....	36
#59 Réduire d'au moins 40% la consommation d'énergie finale du parc bâti municipal supérieur ou égal à 1000 m ² d'ici 2030 conformément au Décret Tertiaire de 2019.....	36
#60 Réduire la consommation d'électricité des bâtiments municipaux et de l'éclairage public et atteindre un objectif de 50 % d'électricité renouvelable à l'échéance 2032.....	36
#61 Développer la production locale d'énergie renouvelable, notamment par le photovoltaïque.....	37
#62 Créer au moins un nouveau réseau de chaleur d'ici 2032, fonctionnant prioritairement aux énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique) et étendre le réseau actuel.....	37
9. Prévention et gestion des déchets.....	37
#63 Soutenir et déployer les structures du réemploi du champ de l'ESS.....	38
#64 Engager des actions de prévention et réglementer le recours au plastique à usage unique.....	38
#65 Démultiplier les solutions de tri à la source des bio-déchets.....	38
#66 Mettre en place une tarification incitative à la réduction des déchets progressivement sur l'ensemble de Nîmes-Métropole.....	39
10. Économie, emploi, formation.....	40
#67 Lancer une réflexion sur l'avenir de l'économie locale.....	40
#68 Contribuer à l'évolution des métiers au regard des besoins induits sur le territoire par les crises environnementales.....	40
#69 Mobiliser les entreprises pour intégrer le critère de l'impact carbone, biodiversité, eau, matière, social.....	41
#70 Impulser et favoriser le développement de l'économie circulaire au sein du tissu des entreprises locales.....	41
#71 Encourager et soutenir les actions en faveur des logiciels libres et français, en partenariat avec les chambres consulaires, organisations professionnelles, clubs d'entreprises, etc.....	42
#72 Mobiliser l'enseignement supérieur en faveur de la transition sociale, écologique et démocratique.....	42
11. Achats et finances responsables.....	42
#73 Se doter d'une politique d'achats publics responsables incluant des dispositions environnementales, sociales et locales.....	43
#74 Financer les projets de la commune et de l'agglomération prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques.....	43
#75 Suivre et maîtriser l'impact carbone des usages numériques de la collectivité.....	43
#76 Développer des stratégies de financement et d'accompagnement pour des actions concourant à la transition	44

1. Pilotage de la transition et gouvernance démocratique

Contexte

Les mesures transversales et de gouvernance sont le gage d'une meilleure efficacité de la Transition sociale, écologique et démocratique.

En effet, trop souvent, les politiques de transition sont prises isolément, sans vision d'ensemble, comme une réponse à une demande réglementaire. Ce faisant, une action dans un domaine donné peut venir en contradiction avec les objectifs de transition écologique (exemple de projets routiers dont l'impact carbone n'est pas aligné sur les objectifs du PCAET).

Par ailleurs, une politique de transition ne peut être efficace que si elle est pleinement soutenue par les décideurs au sein des Collectivités Territoriales. Les initiatives des services sont intéressantes, mais n'ont pas la même efficacité si le maire et le directeur général des services et toute l'organisation de la Collectivité ne sont pas tendus vers le même objectif, soutenu par une pleine conscience des enjeux. La formation et l'organisation sont donc des gages d'efficacité. Cela requiert une certaine humilité, notamment de la part des élus, car se former c'est reconnaître qu'on ne sait pas tout.

Note : Nîmes emploie près de 2500 agents.

#1 Mesure imposée :

Former les élu-es et les fonctionnaires aux enjeux et aux solutions de la transition écologique en s'appuyant, si nécessaire, sur les associations locales. Mettre en place une action politique guidée par la connaissance scientifique.

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Mémoire verte, Nîmes-en-Transition

Cette formation permettra, notamment, d'accompagner l'évolution des métiers et des pratiques.

Engagements :

- a) établir un plan de formation qui permette de former 100% des élus et des cadres et 50% de l'ensemble des fonctionnaires dans un délai de 3 ans, avec un objectif de 100% des fonctionnaires formés en fin de mandat ;
- b) consacrer 1% du budget de fonctionnement des collectivités à ces formations ;
- c) développer une connaissance scientifique des enjeux écologiques du territoire et assurer leur suivi dans le temps ;
- d) s'appuyer sur l'état actuel des connaissances pour la prise de décision politique.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

- b) 1% visé mais sur une des années du mandat. Sous réserve budget.

#2 Mesure imposée :

Faire de la participation des citoyens un axe structurant, autant pour la définition des objectifs stratégiques, y compris de long terme, et pour chacun des projets, que pour l'évaluation de leur mise en œuvre.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Mémoire verte, Nîmes-en-Transition

La démocratie participative fait partie des préalables identifiés par le GIEC. Par ailleurs, il y a une demande générale des citoyens d'association aux décisions. Les Collectivités manquent de savoir-faire et les élus ont parfois l'impression d'être dépossédés de leurs prérogatives, mais c'est pourtant un élément de méthode incontournable.

Engagements :

- a) la commune mettra en place une **Commission du temps long**, extra-municipale, avec des citoyens et des acteurs de la société civile, permettant de vérifier que chacune des actions est compatible avec le long terme. Cette mesure entraîne, logiquement, un soutien actif aux associations locales débouchant sur un partenariat (collaboration en vue d'actions communes) ;
 1. **composition** : la commission est composée d'habitant-es tiré-es au sort, de membres du collectif « Pacte », d'élus-es, de représentant-es associatif-ves et du secteur marchand local, ainsi que d'expert-es et d'innovateur-rices ;

2. **fonctionnement** : l'élaboration en commun d'une **Charte locale du long terme** permet d'aboutir à une vision partagée du territoire dans le long terme. Cela peut coïncider avec la définition, à l'échelle intercommunale du projet de territoire à 10 ou 20 ans ;
 3. **sous-commissions** : la commission pourra créer des sous-commissions permanentes, dédiées à certaines problématiques : eau, transports, etc. ;
- b) faire de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité un projet intergénérationnel et socialement mixte qui rassemble les habitants en les impliquant dans la décision, la mise en place de projets, et l'acquisition des connaissances (sciences participatives) ;
 - c) mettre en place une collaboration entre le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et ses équivalents départemental et régional, le CDJ et le CRJ ;
 - d) s'appuyer sur les associations, organisations syndicales, acteurs de l'économie sociale et solidaire et leur expertise à travers des espaces de discussion dédiés ;

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

a 1,2,3) garder de la souplesse sur la commission dans son appellation, son organisation et son fonctionnement (inhérent à la démocratie participative !). Elle pourra s'appuyer sur le conseil de développement de l'agglomération.

#3 Mesure imposée :

Organiser les services et adapter le management pour davantage de transversalité (dès la première année de mandature).

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Mémoire verte, Nîmes-en-Transition

Exemples d'actions :

Détail de quelques mesures possibles, selon la taille de la collectivité :

- a) un élu dédié à la transition sociale, écologique et démocratique responsable a minima du suivi des mesures signées du Pacte pour la Transition sociale, écologique et démocratique ;
- b) un Directeur Général Adjoint dédié à l'animation de la Transition ;
- c) un séminaire annuel ;
- d) un projet de direction, etc. ;
- e) aligner les fonctions support (finances, ressources humaines, achats) sur les objectifs de la Transition.

Mesure adoptée sans réserve

#4 Évaluer dès 2027 le projet de budget et le programme d'actions ou d'investissements au regard de la transition écologique (impacts carbone, eau, biodiversité, budget vert).

>> Nîmes-Métropole et Ville de Nîmes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Mémoire verte

Cette évaluation doit permettre de réorienter les dépenses : diminution (chaque année) des dépenses non vertueuses au profit des actions efficaces pour la transition sociale, écologique et démocratique.

Engagements :

- a) **la méthode CARE de comptabilité environnementale sera mise en œuvre pour évaluer l'impact carbone des collectivités ;**
- b) adopter une démarche de « budget vert »
 1. la démarche doit permettre de visualiser, pour les projets de Budget et de Programme Prévisionnel d'Investissements, les actions et projets vertueux et ceux qui ne le sont pas ;
 2. augmenter au fur et à mesure l'évaluation quantitative de l'impact carbone des projets et actions menés par la ville et l'agglomération.
- c) associer des indicateurs quantitatifs, trop souvent oubliés, aux indicateurs qualitatifs des études de projets.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

a) mise en œuvre méthode CARE : Nîmes-en-Commun se donne la possibilité de comparer et de choisir des méthodes alternatives.

#5 Faire du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du bilan environnemental (bilan carbone notamment) un réel outil stratégique pour mettre en œuvre la décarbonation. Le bilan à mi-parcours prévu en 2026 doit être l'occasion de rehausser son ambition.

>> Nîmes-Métropole et communes pour contribution

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition

Trop souvent, le PCAET est un document rédigé pour répondre à une demande réglementaire, classé une fois établi, alors que c'est un outil utile pour le pilotage de la décarbonation de la collectivité et des activités de son territoire. Le PCAET doit prendre en compte l'ensemble des actions et des projets, notamment l'activité aéroportuaire et les projets routiers.

Engagements :

- le PCAET sera révisé avant la fin 2026 de façon à intégrer l'ensemble des actions et projets réalisés sur le territoire (y compris ceux dont le Maître d'ouvrage est d'un autre échelon). En application de la Méthode d'attribution des émissions territoriales (GIEC / CCNUCC) la totalité de l'activité aéroportuaire (commerciale et base sécurité civile) sera prise en compte dans le PCAET ;
- pour les petites communes**, défendre ce point de vue au sein du Conseil Communautaire de Nîmes Métropole.

Mesure adoptée sans réserve

#6 Inscrire dans un document stratégique (PCAET, Projet de services, Programme Politique, etc.) la sobriété en tant qu'attitude générale d'économie de ressources et comme principe pour créer de nouvelles actions.

>> Nîmes-Métropole et communes pour contribution

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition

La sobriété est communément comprise comme un comportement responsable visant à prendre soin de nos ressources (eau, énergie, carbone, matières, biodiversité, transport, etc.). Elle entraîne des changements dans l'exercice des métiers et aussi à titre personnel, rompant avec les attitudes d'expansion et de surconsommation continues.

C'est un principe d'action qui peut se décliner ainsi :

Engagements :

- vérifier la solidité de chaque besoin (sa réalité, sa pérennité, etc.) et interroger les moyens de le prendre en compte (par l'extension d'actions existantes, la mutualisation, etc.) ;
- adopter une conception, une mise en œuvre et une gestion toutes économes en ressources ;
- sensibiliser à, et développer un esprit « low-tech », c'est-à-dire à la fois une attention à minimiser l'emploi de ressources, la formation des utilisateur·rices à l'appropriation (ou réappropriation) des objets et outils *-souveraineté de la production-*, à la réparation ou la transformation des objets abîmés plutôt qu'à la fabrication à neuf, au développement de systèmes d'entraide, potentiellement soutenus par la collectivité. Cette attention à la sobriété et à la réflexion low-tech doit imprégner toutes les actions et tous les services de chacune des collectivités en mesurant bien l'importance des changements qu'elle implique.

Mesure adoptée sans réserve

#7 Faire du Conseil de Développement (CoDev) une instance plus ouverte, plus démocratique et plus visible qui pèse sur les choix et les orientations de Nîmes Métropole.

>> Nîmes-Métropole et communes pour contribution

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition

Engagements :

- conserver, dans la composition du CoDev, une représentation des communes et du monde économique, tout en faisant plus de place aux associations et aux innovateur·rices de la sphère du développement durable, du social et de l'ESS ;
- adopter une règle plus ouverte et plus démocratique pour la constitution du Codev, notamment en incorporant une part de tirage au sort des membres et en instaurant une élection interne de la co-présidence (1 F, 1 H) et du bureau ;**

- c) mettre aux voix la création, le contenu et la composition des commissions qui désignent librement leur « pilote » et leur(s) rapporteur(s) ;
- d) favoriser des rencontres entre le Codev et des acteurs du territoire (associations, entreprises, établissements d'enseignement et de formation...) ;
- e) échanger avec d'autres territoires sur le rôle et le fonctionnement des Codev, participer activement (membres du Codev et administration de la collectivité) aux organisations régionales ou nationales des Codev ;
- f) informer en continu les membres du Codev de leur rôle effectif et de la communication effectuée sur leurs travaux ;
- g) communiquer, auprès des médias et des communes, des avis du Codev après chaque assemblée générale et de leur prise en compte par le Conseil communautaire.

Note : les trois premiers points ci-dessus demandent une révision du Règlement intérieur du CoDev, les autres relèvent plutôt de la pratique de la gouvernance interne (Charte du CoDev).

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- b) oui sur le principe, mais laisser de la souplesse.
 - c) les thèmes travaillés par la commission doivent pouvoir répondre aux questions des élu-es ; ces dernier-es doivent être en capacité de les saisir.
- Note c) :** la rédaction de cet alinéa ne concerne que les auto-saisines. Il est évident que les saisines du Conseil communautaire ou de son Président seront examinées selon les termes de la saisine.

#8 Soutenir et mobiliser le monde associatif.

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte, Nîmes-en-Transition, Pacte du Pouvoir de Vivre,

Quatre enjeux récurrents des politiques associatives locales :

- les conditions du soutien matériel et financier des collectivités à même de favoriser le dynamisme des associations ;
- l'accessibilité des associations pour le plus grand nombre (visibilité, information, fonctionnement des associations) ;
- l'intégration des associations dans les processus délibératifs de l'action publique qui les concerne et la reconnaissance de leur expertise propre ;
- la reconnaissance et la protection des libertés associatives et de leur rôle de contre-pouvoir local.

Une politique co-construite permet d'assurer un cadre et des règles optimales pour traiter ces enjeux en assurant la bonne place et responsabilité de chaque partie. Aux collectivités de reconnaître le rôle politique des associations et leur contribution à l'intérêt général, aux associations d'évoluer pour assurer leur ouverture et leur engagement pour le bien commun.

Engagements :

- a) création d'un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA) ;
- b) co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, signée par la collectivité et une majorité représentative des associations du territoire, permettant de fixer les orientations, grands principes et responsabilités partagées dans la réalisation de cet espace collectif de travail ;
- c) financer des actions menées en faveur de la transition écologique et sociale et financer le maintien et la création d'emplois associatifs dans ces secteurs ;
- d) favoriser la montée en compétence et l'appropriation des enjeux environnementaux dans les secteurs associatifs du social, du sport, des arts par un travail de mise en réseau transversale du tissu associatif.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- a) souplesse sur le nom
- b) souplesse sur les modalités

#9 Créer dès 2027 un événement annuel sur le dérèglement climatique, la préservation de l'eau et de la biodiversité, s'appuyant sur la science, contribuant à la sensibilisation des citoyens, en lien avec les initiatives associatives existantes.

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition, Mémoire verte

Mesure adoptée sans réserve

#10 Partager activement les réflexions et les expériences de son territoire avec les autres territoires, l'ADEME, les associations d'élus ou de fonctionnaires et les COP régionales.

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Le partage des expériences constitue une aide intéressante pour surmonter la complexité inhérente à la mise en œuvre de la transition sociale, écologique et démocratique. La connaissance d'exemples d'actions vertueuses mises en œuvre sur d'autres territoires permet de bénéficier de leur retour d'expérience.

Mesure adoptée sans réserve

2. Cohésion sociale

Contexte

La Transition est un concept global qui désigne le passage d'un modèle de développement fondé sur la consommation intensive des ressources vers un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et équitable. Elle implique de repenser le rôle de l'humain sur la planète et d'adopter de nouvelles pratiques : réduire, réutiliser, recycler. Mais cette évolution dépasse largement la sphère environnementale et touche directement les structures sociales.

Comprendre la Transition écologique implique de l'envisager à travers un prisme socio-économique. Les politiques publiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ont, par exemple, un impact sur le pouvoir d'achat, le coût de l'énergie et l'aménagement des territoires. Les mesures de protection de la biodiversité transforment quant à elles les activités agricoles, influençant la disponibilité et les prix de certains aliments.

La transition écologique, bien que bénéfique pour l'environnement, peut accentuer les inégalités si elle n'est pas accompagnée. Les populations modestes, plus exposées aux conséquences du changement climatique, doivent être particulièrement soutenues pour éviter une fracture sociale.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un changement systémique : les entreprises, les collectivités, mais aussi les citoyens, doivent s'adapter à de nouveaux référentiels de production, de services et de consommation. L'un des défis majeurs de cette transformation réside alors dans la justice sociale : la transition ne peut rester un privilège de régions ou de communautés aisées. Elle doit être équitablement partagée pour éviter de creuser les inégalités déjà existantes.

#11 Assurer l'accueil, l'accompagnement des personnes en difficulté.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Pacte du Pouvoir de Vivre

Engagements :

- a) renforcer la mobilisation en matière d'hébergement d'urgence, notamment pour faire face aux violences conjugales ;
- b) assurer l'accueil inconditionnel pour toutes et tous dans les structures gérées par la commune ;
 1. assurer l'accueil des publics vulnérables et aux besoins particuliers, comme les gens du voyage notamment au travers d'un service de domiciliation dans les CCAS (centre communal d'action sociale), avec une ligne dédiée dans le budget de la mairie ;
 2. éviter les critères trop stricts de lien avec la commune pour la domiciliation comme l'emploi, âge etc. ;
 3. mettre en place des coffres forts numériques pour que les personnes puissent stocker et mettre leurs documents administratifs en sécurité, en respectant la confidentialité des documents des personnes. Créer des espaces dédiés pour les personnes sans domicile stable pour les accompagner à sortir de cette situation et plus généralement, proposer dans ces lieux un accompagnement des personnes accueillies (SDF, migrants, femmes victimes de violence, victime d'homophobie, gens du voyage) ;
 4. pour les petites communes, rencontrer les associations locales actives auprès de ces personnes, les soutenir du point de vue logistique et identifier la manière dont elles pourraient interagir de manière plus efficace avec la mairie.
- c) dans l'accueil, prendre en compte les spécificités des publics pour les orienter vers un accompagnement adapté à leurs besoins :

1. former les personnels de mairie à l'orientation des personnes vers des structures répondant à leurs spécificités, au travers d'outils d'inter-connaissances locales comme un annuaire des associations compétentes ;
 2. soutenir les proches aidant-es qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
 3. assurer un financement suffisant et pérenne des associations gérant les CHRS spécialisés, par exemple pour les personnes migrantes, les sortant-es de prisons, les victimes de violence sexuelles... ;
 4. prévenir le basculement dans l'exclusion des publics vulnérables en proposant des accompagnements pour les personnes et familles en difficulté, monoparentales,... notamment au travers des financements de solidarité, pour des difficultés relatives au paiement du loyer, des charges et des frais relatifs à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ;
- d) proposer localement un accompagnement spécialisé et à visée d'insertion :
1. atteindre l'objectif de zéro personne à la rue et faciliter l'accès aux droits de toutes et tous en réduisant drastiquement le non-recours grâce à des campagnes de sensibilisation et d'information sur ce sujet ;
 2. création par la commune d'un nombre de structures suffisant pour accueillir, accompagner et réinsérer les personnes vulnérables par type de public en les dotant de moyens suffisants pour mener à bien leur mission, notamment en disposant de ressources humaines suffisantes et formées sur les besoins spécifiques des personnes en situations de vulnérabilité avec un budget dédié au CCAS ou CIAS.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

b 1) oui sauf pour "créer une ligne dédiée dans le budget de la Mairie". Créer une ligne budgétaire dédiée ne garantit pas plus de financement. On ne comprend pas trop la logique de la domiciliation puisque c'est une obligation pour tous les CCAS, même si certaines communes ne jouent pas le jeu. A priori, ce service existe déjà. Peut-être faut-il l'améliorer? Nous pouvons cependant nous engager à domicilier ceux qui n'ont pas de logement.

b 3) compétence de l'Etat et cela existe déjà sur plusieurs lieux d'accueil à Nîmes.

b 4) Nîmes non concernée.

c 1) Il existe déjà des carnets d'adresse et il semble que le CCAS en a constitué spécifiquement un pour les sans-abris il y a quelques années.

c 2) OK. Dans notre programme sur la partie PA/PH : « aide aux proches aidants en lien avec le Conseil Départemental ».

c 3) les CHRS c'est 100% du ressort de l'État ! Déjà que l'Etat se désengage fortement sur les collectivités territoriales, on va pas en plus, se substituer à lui alors que c'est de sa compétence. Précisions cependant que, dans le a) nous contribuerons à la mise à l'abri des FVV (mise à l'abri c'est l'urgence, le CHRS c'est un autre niveau).

c 4) Les aides financières : ça existe déjà et c'est essentiellement financé par le Conseil Départemental (FSL pour impayés de loyers, accès au logement, fsl maintien à l'énergie, téléphonie, etc) et ça fonctionne plutôt bien. Des accompagnements sont déjà mis en oeuvre par le Conseil Départemental, l'ADHL et des assos et par le CCAS.

d 1) Objectif trop ambitieux. De plus, ce devrait être une campagne nationale et non locale et menée par l'Etat et des structures qui oeuvrent directement auprès de ce public. Il vaut mieux ne pas trop nous avancer et décliner cette proposition.

d 2) Très belle idée cependant pas réaliste

#12 Favoriser une offre de soins enrichie, accessible et adaptée.

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Pacte du Pouvoir de Vivre

Engagements :

- a) favoriser la création de maisons de santé pluriprofessionnelles afin de proposer des soins coordonnés ;
- b) fidéliser les jeunes médecins : mettre en place un dispositif d'accompagnement des étudiant-es en médecine conditionné à une installation sur le territoire ;
- c) favoriser l'installation des structures médicales non lucratives dans lesquelles le bien être des patient-es et du personnel tient une place centrale. Ne pas se limiter aux critères tarifaires lors des choix de prestataires.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

b) sous réserve d'estimation du coût en comparaison d'autres incitations, et de la pertinence d'un tel dispositif au regard de la mobilité au moment de l'internat.

#13 Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Pacte du Pouvoir de Vivre

Engagements :

- a) respecter la dimension sociale de toute politique de logement :
 1. **offre de logement et coût du logement** : strict respect de la loi SRU dans toutes les communes de l'Agglo (20 ou 25% de logements sociaux selon le nombre d'habitants), en construisant les nouveaux logements de manière non ségréguée (intégrés dans des immeubles ou quartiers à loyer marché, et bien insérés dans les réseaux de transports en commun) ;
 2. **ville équitable** : Ne pas adopter des arrêtés anti-mendicité ;
 3. **prévention** : Intégrer progressivement la demande sociale dans l'organisation des politiques locales de l'habitat en adaptant la réponse aux contextes locaux (zones tendues...) en mettant en place des dispositifs d'observation des logements (accès, maintien, indignité...) et d'évaluation des besoins des populations ;
 4. **dans les petites communes**, soutenir localement la création et le développement d'associations d'aide aux mal logé-es comme Emmaüs ou SNL, qui favorisent la socialisation, la solidarité, l'accès aux droits et la confiance en soi ;
- b) mettre en place un programme local de l'habitat pour favoriser le développement de logements abordables et décents pour tous et toutes :
 1. **offre de logements** : Diminuer la part de logements vacants habitables sur le territoire en les rendant accessibles en priorité aux personnes en situation de grande précarité et/ou de grande pauvreté (utiliser comme levier, par exemple, la taxe foncière sur les propriétés bâties ou l'intermédiation locative). Exemples de l'action de l'Eurométropole de Strasbourg, de la métropole de Lille et de Grenoble ;
 2. **coût du logement** : Demander la mise en œuvre de l'encadrement des loyers sur son territoire en zone tendue ;
 3. **ville équitable** : Assurer des logements sûrs pour toutes et tous en fixant des objectifs chiffrés en matière de lutte contre l'habitat indigne Prévention de l'exclusion par le logement : Les conditions de logement indignes peuvent être source d'isolement social. Lutter contre l'habitat indigne pour assurer des logements sûrs pour toutes et tous, en assurant son rôle de police des immeubles menaçant ruine, des ERP à usage d'hébergement, des équipements communs des immeubles collectifs ;
 4. **renforcer les moyens des Services communaux d'hygiène et de santé (SCHS)** afin qu'ils puissent intervenir et engager, en lien avec la préfecture et les autres acteurs concernés, les procédures nécessaires pour accélérer la résolution des situations problématiques ;
 5. **réguler les meublés touristique** : limiter le nombre de résidences secondaires autorisées à être mises en location et réduire au minimum la durée annuelle pendant laquelle ces logements peuvent être loués. La progression de la fréquentation touristique à Nîmes exige que des précautions soient prises pour éviter des dérives ;
- c) développer des solutions de logement pérennes et d'amélioration des lieux de vie :
 1. **développer un dispositif zéro sans abri en appliquant la stratégie du logement d'abord et en débloquant une ligne budgétaire dédiée** ;
 2. **offre de logements** : Favoriser la production de typologies adaptées aux besoins locaux en logement très social sur le territoire et soutien aux solutions de logement telles que les baux d'utilisation temporaires pour mobiliser les logements vacants, le partenariat avec des associations développant des logements sociaux citoyens / bailleurs associatifs ;
 3. **coût du logement** : Proposer un service d'aide financier à la rénovation et l'amélioration de l'habitat des personnes fragiles ;
 4. **ville équitable** : Dans les logements sociaux intégrer des jardins partagés, encourager l'habitat intergénérationnel ;
 5. **prévention** : Mettre en place des opérations programmées d'amélioration de l'habitat afin d'assurer des logements dignes pour toutes et tous (rénovation de logements sociaux) ;
- d) inciter à la transformation de locaux d'activité et de bureaux en logements : faire le point sur le potentiel de création de logements que cela rendrait possible, en y intégrant des logements sociaux.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

a 1) dépend des autres communes.

a 4) Nîmes non concernée.

b 2) retirer ce point : non concerné. L'encadrement des loyers n'est pas applicable à Nîmes, ce n'est que dans certaines grandes villes. De plus, c'était expérimental. Il va bientôt y avoir des modifications.

b 5) ok mais pas dans ce niveau de détails, nous n'avons pas assez d'éléments pour dire oui jusque dans toutes ces précisions. Cependant, nous avons bien l'intention, comme indiqué dans le programme, de « maîtriser et limiter le nombre de locations de courte durée pour permettre aux nimoises et aux nimois de se loger dans leur ville ».

c 1) faire le point au préalable sur le dispositif "logement d'abord". Demande de souplesse.

c 3) par prudence, on préfère dire non mais si c'est possible financièrement, évidemment que nous le ferons puisque nous avons l'intention d'accompagner les propriétaires (réhabilitation) et soutenir les locataires (petits travaux). Demande de souplesse.

d) : sous réserve des moyens et priorités budgétaires.

#14 Développer les habitats participatifs ou partagés et les écolieux accessibles à toutes et tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif ou partagé et en soutenant les projets actuels.

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Pacte du Pouvoir de Vivre

Développer des habitats partagés et inclusifs : favoriser l'intervention d'associations assurant une mission d'intermédiation, afin de rompre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap tout en facilitant le logement d'étudiant-es, de jeunes actif-ves ou de travailleur-euses saisonniers.

Engagements :

- utiliser la connaissance du territoire pour mettre en relation les personnes qui portent des projets d'oasis ou d'habitat participatif ou partagé et des propriétaires souhaitant vendre des terrains ;
- rencontrer des maires qui ont mené l'aventure pour partager les bonnes pratiques, voir les effets positifs et imaginer une transposition dans sa propre commune ;
- monter un groupe de travail mixte entre élu-es et citoyen-nes autour de la question pour explorer les pistes à mettre en œuvre ;
- soutenir les initiatives locales d'écolieux, d'habitat participatif ou partagé en mettant espaces et subventions à disposition ;
- proposer le soutien aux porteurs et porteuses de projets auprès d'autres institutions (bailleurs sociaux, administration d'État, banques, etc.) ;
- réserver du foncier : créer dans les documents d'urbanisme des espaces destinés explicitement à la création d'oasis, d'écolieux et d'habitats participatifs ou partagés, ou lancer un Appel à Projet dédié ;
- en zone rurale**, faire des Appels à Projet pour soutenir la réhabilitation de bâtiments ou l'aménagement de terrains suivant des critères de soutenabilité écologique et sociale.

Mesure adoptée sans réserve

#15 Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Pacte du Pouvoir de Vivre

Engagements :

- s'assurer que l'espace public de la commune n'entrave personne : retirer tous les mobiliers urbains anti-SDF installés par la commune, interdire les mobiliers anti-sdf privés (bancs, abribus, etc.) et supprimer tout arrêté excluant les personnes vulnérables de l'espace public (anti-mendicité, etc.) ;
- installer des fontaines à eau potable gratuites et installation/entretien d'un nombre suffisant d'équipement sanitaires publics (1 toilette pour 3500 habitants et 1 équipement de douche pour 15000 habitant-es) ;
- mener une politique volontariste pour assurer un espace public adapté à toutes et tous ;
 - réaliser un diagnostic urbain de type « marche exploratoire » auquel participent les publics concernés par cette mesure et procéder à l'aménagement des espaces publics de cette commune en fonction des conclusions de ce diagnostic ;
 - proposer des casiers solidaires à destination des personnes sans-abris afin qu'elles puissent déposer leurs affaires en sécurité. (Voir Emmaüs Alternative et la ville de Montreuil) ;
- tous les nouveaux aménagements de la commune prennent en compte leur usage par toutes et tous, et une évaluation participative et inclusive des besoins d'adaptation des aménagements existants sera reconduite régulièrement.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- retirer tous les mobiliers urbains anti-SDF installés** : réserve : règle applicable aux nouveaux aménagements en priorité ; souplesse pour l'existant (coût du remplacement et sobriété).

b) *installer fontaines et sanitaires* : souplesse sur les chiffres.

c) *mener une politique volontariste pour assurer un espace public adapté à toutes et tous* : sous réserve de faisabilité ; interrogation sur les casiers solidaires à destination des sans-abris.

#16 Renforcer les lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

Exemples d'actions :

- a) rendre accessible les services numériques au plus grand nombre :
- b) mobiliser les espaces culturels (comme les bibliothèques et médiathèques) ou d'insertion professionnelle des communes pour que toutes et tous puissent accéder à des ordinateurs ; démultiplier ces espaces quand ils existent ;
- c) cartographier et rendre visibles ces espaces ;
- d) favoriser la citoyenneté par le numérique et en faire un outil d'inclusion sociale :
- e) assurer un accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées du numérique dans les espaces culturels et d'insertion professionnelle équipés d'ordinateurs, et les aider concrètement dans leurs démarches. Dans les petites communes, on peut identifier les citoyens ayant des compétences numériques et leur donner les moyens logistiques d'assurer des permanences (bénévoles ou pas) pour accompagner les habitantes et les habitants dans leurs démarches ;
- f) développer un accès à internet en habitat social et proposer un tarif à moindre coût pour les usagers et usagères de ces espaces ;
- g) déployer un réseau WiFi dans la ville pour tous et toutes en accès libre et permanent (le réseau WiFi est bien plus sobre que le réseau 4G/5G) ;
- h) faire de la commune un lieu de médiation numérique où chacun et chacune pourra être accompagné dans la transition numérique :
- i) former les agents d'accueil municipaux à l'aide au numérique pour toutes les démarches administratives, à destination de : personnes âgées, SDF et grands exclus, familles en difficultés, travailleurs et travailleuses pauvres, demandeurs et demandeuses d'emploi et jeunes en insertion. Cet accompagnement effectué dans le respect des personnes doit aussi leur donner accès par formation-action à une certaine autonomie et appropriation des outils dont ils ont besoin ;
- j) créer un « pack de services numériques » (matériel, fournisseur d'accès Internet, accompagnement) à destination des publics les plus éloignés du numérique, et aux conseillers/médiateurs accompagnant ces publics. Par exemple, permettre à chacun et chacune d'avoir un ordinateur, en participant à des réseaux de réemploi et en favorisant le reconditionnement des ordinateurs.

Mesure adoptée sans réserve

#17 Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

Engagements :

- a) mettre en place un point d'accueil et un livret d'accueil, accessibles inconditionnellement quelle que soit la situation administrative des personnes, permettant de mettre en lien les acteurs de l'accueil sur le territoire. De manière générale, assurer l'accès aux droits et aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la commune (mesure 21) à toutes les personnes migrantes. Ne pas criminaliser l'aide aux personnes migrantes ;
- b) adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA). Assurer un service de domiciliation efficace (CCAS, SPADA, ou autres) afin de permettre aux personnes migrantes d'avoir accès à leur droit et notamment à l'AME. Dans les villes sous tension avec des campements insalubres : ouvrir un accueil de jour pour orienter et accompagner les personnes en errance ;
- c) créer des Maisons des migrant-es associant collectivités, associations et professionnel·les juridiques, linguistiques et formés à la médiation culturelle, avec mise à disposition de fonctionnaires ou contractuels de la collectivité pour accompagner individuellement les démarches de demande d'asile ou autres (titre de séjour, accès aux droits...). Encourager les citoyen·nes de la commune à être solidaires envers les personnes migrantes en organisant des rencontres avec les habitants, habitantes, nouveaux et nouvelles arrivantes.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

c) sous réserve de moyens et de la bonne répartition des compétences.

#18 Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

Engagements :

- a) renforcer les liens avec les structures d'insertion, les acteurs de l'IAE et les structures impliquées dans la transition écologique pour créer un écosystème tourné vers l'emploi durable, respectueux des droits humains et de l'environnement :
 1. faciliter l'action des structures d'insertions, et tout particulièrement celles engagées dans le champ de la transition écologique notamment au travers de subventions, d'aide ponctuelle, ou de mise à disposition de locaux d'exploitation ;
 2. établir un annuaire des acteurs de l'IAE et de l'ESS et en favoriser l'interconnaissance en organisant des journées de l'insertion et des métiers de l'économie sociale, solidaire et écologique ;
 3. par sa participation à la maison de l'Emploi, lieux de coordination territorial des politiques et objectifs de l'emploi, s'investir sur les problématiques de diagnostic partagé pour faire le point sur les besoins du territoire en termes de mieux vivre, de reconnexion à la nature et de transition écologique et sur les acteurs existants ;
- b) mettre en place des politiques plus offensives en intégrant des dispositifs ou expérimentation pouvant accompagner la montée en compétence des personnes :
 1. veiller, au travers des commandes publiques, à impliquer les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), par exemple en réservant un lot d'un marché public à ce type de structure ou en organisant la sous-traitance de certains services à des structures d'IAE ;
 2. développer des outils type Maison de l'Emploi qui permettent notamment de réfléchir à la politique d'emplois inclusifs et durables au niveau du bassin de l'emploi (plus large que la seule commune) ;
 3. s'investir dans des dispositifs d'insertion existant type territoire zéro chômeur de longue durée ou des expérimentations favorisant la montée en compétences des métiers utiles et en évolution comme les artisan-es ;
- c) devenir un acteur de l'insertion des personnes et de la transition :
 1. impulser et de soutenir financièrement les SIAE qui portent des initiatives réunissant les acteurs autour de sujets de développement durable (économique, environnemental et social) sur le modèle des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) arrêtés en 2017 et qui pourraient porter à nouveau des démarches territoriales volontaires et hybridées pour cet objectif de territoires en transition ;
 2. impliquer dans le financement des projets portés par l'IAE, les acteurs publics et privés qui directement ou indirectement bénéficient des actions menées sur le territoire, notamment les acteurs de l'Habitat, de l'Énergie, de la Gestion de l'eau, de la biodiversité, de la mobilité, de l'éducation alimentaire... ;
 3. apporter un soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi longue durée dans la levée des freins à l'emploi (mobilité, freins numériques, logement...) en collaboration avec les SIAE ;
 4. mettre en œuvre des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi et conclure avec l'État des conventions au titre de l'insertion par l'activité économique.

Mesure adoptée sans réserve

3. Adaptation et résilience

Contexte

La collectivité s'est emparée de la problématique des crues, du ruissellement et des inondations (notamment au travers des PAPI), des feux de forêts, nous ne revenons pas sur ces sujets d'adaptation et de résilience.

Chacun peut le constater : les canicules de la fin du printemps et de l'été, la sécheresse induite, les feux de forêts, l'intensité des épisodes de précipitations, sont la marque d'un réchauffement climatique dont l'origine est due à l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, due essentiellement aux activités humaines. Il importe donc d'agir pour fortement réduire nos émissions de GES pour limiter le dérèglement climatique.

Pour autant, il faut **adapter** nos équipements et nos modes de vie au changement climatique pour répondre aux besoins de santé (près de 300 morts en France imputables à la canicule pour l'été 2025) et de bien-être.

Les compétences des collectivités seront mobilisées dans ce but pour assurer la protection des populations. Les mesures qui suivent ne couvrent pas l'ensemble du champ nécessaire, mais ce sont celles qui apparaissent les plus prioritaires.

Plan National d'Adaptation au Changement Climatique V3 : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/agir/espace-documentaire/pnacc-3>

#19 Mettre en place un Plan Social Climat pour protéger les plus vulnérables des événements climatiques.

>> Nîmes Métropole et ses communes

D'après : Plaidoyer Croix-Rouge Occitanie et Pacte pour le Pouvoir de Vivre

Engagements :

- a) associer Nîmes Métropole, les services de la Préfecture à la mise en place d'un Plan Social Climat ciblant les publics sans-abri et les habitants en situation de grande précarité ;
- b) utiliser les équipes mobiles des collectivités comme levier de repérage climatique : intégrer systématiquement une évaluation « vulnérabilité climatique » (santé, isolement, mobilité réduite) ;
- c) développer des abris temporaires modulables lors des alertes météo (wagons de train, gymnases, salles d'école, etc.) ;
- d) prévoir, en lien avec les CCAS, des dispositifs adaptés de relogement, de soutien alimentaire, de compensation des pertes de revenus et de garde d'enfants, afin de garantir une prise en charge rapide et coordonnée des personnes les plus vulnérables ;
- e) créer des « espaces fraîcheur » (mairies, CCAS, bibliothèques, gymnases) accessibles sans condition en période de canicule ;
- f) animaux de compagnie : développer des partenariats avec des refuges et associations locales pour éviter les refus d'hébergement ;
- g) informer les personnes à la rue des dispositifs climatiques par le 115, les maraudes et via les supports simples et multilingues ;
- h) former les bénévoles et les travailleurs sociaux à l'accompagnement spécifique en cas de canicule/inondation (gestes de premier secours) ;
- i) coordination avec la médecine de ville et l'hôpital : renforcer la coordination (psychiatrie, PMI, EHPAD) pour anticiper les urgences climatiques ;
- j) renforcer les points d'eau potable dans les zones de vie (gares, centre-ville, etc.) ;
- k) développer les opérations « intercalaires » pour mobiliser du foncier vacant de manière temporaire entre deux opérations immobilières.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- a, b) souplesse sur le nom et les modalités ;
- c) le terme "modulable" semble inapproprié pour des équipements permanents. La liste entre parenthèses est considérée comme indicative ;
- d) les plus vulnérables "en priorité" car tout le monde doit être potentiellement être aidé en cas d'urgence ;
- e) la liste entre parenthèses est considérée comme indicative.

#20 Créer d'ici 2032 des dispositifs de rafraîchissement des crèches, écoles et des foyers de personnes âgées municipaux, pouvant aller ponctuellement jusqu'à la climatisation.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Ces lieux publics seront recensés et serviront de refuge pour les citoyens en cas de grande chaleur (voir Plan Social Climat). Ces lieux seront répertoriés dans le DICRIM (Document d'information communal sur les risques) ainsi qu'un extrait de celui-ci à diffuser largement.

Engagement :

- a) Donner la priorité aux dispositifs low-tech, même si l'investissement initial peut s'avérer parfois plus important : brise-soleil, mur végétalisé, ventilation naturelle, bio-climatisation (RAE), etc.

Mesure adoptée sans réserve

#21 Sauvegarder les arbres existants en visant zéro abattage par an en domaine public et en seconde priorité planter 50 000 arbres (pour la commune de Nîmes seule).

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte, Shifters

Les arbres urbains sont essentiels à la résilience climatique, à la qualité de vie et à l'identité paysagère. Leur rôle exclusivement ornemental appartient à un autre siècle : ils deviennent dans le contexte des crises environnementales de véritables **puits de carbone**, **réservoirs de biodiversité** et **îlots de fraîcheur** indispensables face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses dans notre région. Nous demandons la mise en place d'une **véritable politique de l'arbre**, fondée sur la **protection stricte de tous les sujets existants**, qu'ils se trouvent sur le domaine public ou privé.

Engagements :

- aménager l'espace public pour offrir aux arbres existants les conditions nécessaires à une espérance de vie maximale. Privilégier l'expérimentation d'opérations de soutènement, de renforcement et de soin sur les arbres âgés et/ou malades, et ne recourir à l'abattage qu'après avoir épuisé les autres solutions ;
- classer tous les arbres en domaine public dans le PLU, de même que tous les beaux arbres en domaine privé, en répondant positivement aux demandes des particuliers et en se référant au classement des beaux arbres de Nîmes initié par l'Académie de Nîmes ;
- appliquer une feuille de route vers l'objectif des 3-30-300 (voir 3 arbres depuis sa fenêtre, habiter dans un quartier à 30 % de canopée, résider à moins de 300 m d'un espace vert) en se basant sur les arbres existants ;
- dépasser les logiques caduques de compensation (arbres plantés pour arbres abattus) et la perspective uniquement centrée sur le carbone, pour reconnaître l'ensemble des qualités et bénéfices des arbres, notamment en termes de santé physique et mentale ;
- encourager la protection du patrimoine naturel arboré en domaine privé, en diffusant les bonnes pratiques auprès des propriétaires et auprès des entreprises de jardinage, et en proposant des statuts de protection au travers du PLU, du classement Arbre Remarquable, ou au travers d'une ORE (Obligation Réelle Environnementale) ;
- proposer un service d'aide technique et/ou financière pour éviter les abattages d'arbres en domaine privé ;
par exemple : proposer des interventions de sécurisation des arbres proches des habitations (soutènement), d'élagage raisonné (une branche plutôt que tout l'arbre), proposer une aide à l'enlèvement des aiguilles et feuilles sur les toitures et chéneaux.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- à étudier au préalable. Sous réserve de moyens.
- à étudier au préalable (coût).

#22 Végétaliser largement les espaces publics et créer des lieux ombragés de circulation et de détente, pouvant comporter des jeux d'eau.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Engagement :

- Établir un plan de suppression des îlots de chaleur pour permettre de planifier le traitement de tous les espaces publics importants d'ici 2032 (la moitié d'ici 2029).

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

Pas d'objectif chiffré (moitié d'ici 2029).

#23 Réduire en 3 ans de 50% l'arrosage avec de l'eau potable des espaces verts municipaux et adapter les végétaux en conséquence.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Engagement :

- Étudier la possibilité de réutiliser les eaux de pluie, les eaux de ruissellement et les eaux usées traitées.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

Pas d'objectif chiffré (50 % sur 3 ans).

#24 Soutenir et relayer les initiatives des associations en faveur de l'information et la sensibilisation au réchauffement climatique et aux comportements à adopter, notamment en cas de canicule et de sécheresse.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition

Critères de soutien : accorder des emplacements de communication dans les supports municipaux, soutenir financièrement, etc.

Mesure adoptée sans réserve

#25 Étudier la possibilité de produire du froid à partir du réseau de chaleur actuel pour mieux faire face aux épisodes caniculaires et introduire ainsi une alternative à la climatisation individuelle.

>> Les communes adhérentes du Sitom Sud-Gard, assez proches de l'UIOM.

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Il s'agit d'une alternative collective à la climatisation qui est, elle, individuelle. Le Sitom SudGard fournit toujours de la chaleur, à charge pour les « clients », communes, hôpital, bailleurs sociaux, de transformer cette énergie en froid distribuable.

Mesure adoptée sans réserve

#26 Adapter en cas de canicule, dès 2027, les horaires des administrations publiques et les horaires des activités extérieures pour tout l'été.

>> toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition, Pacte du Pouvoir de Vivre

Engagement :

- Adopter cette mesure en priorité pour les gens qui travaillent dans des lieux non rafraîchis et en extérieur. Puis l'étendre à d'autres secteurs, comme les marchés publics (horaire d'été en soirée), les écoles.

Mesure non retenue en raison des remarques suivantes

Plan canicule déjà existant (préfet). A étudier. Il faut faire en fonction des personnes concernées. La mesure est rédigée de manière trop stricte, là où pourrait s'entendre une incitation. Gros bouleversement des rythmes qui peut poser des contraintes :- elle doit être soumise avant toute chose à la concertation des concerné-es (agents municipaux, commerçants des marchés etc.). Ne peut pas être imposée par avance- les marchés alimentaires attirent surtout des clients qui viennent assez tôt, entre 8h (parfois avant) et jusqu'à 11h. Programmer un marché le soir change profondément la nature du marché et n'attire pas du tout la même clientèle...- pour les écoles, il est nécessaire de mener une réflexion globale (Dasen+préfet, enseignants, parents d'élèves) + réfléchir l'articulation avec le péri-scolaire. On pense à la difficulté de s'organiser pour une femme seule avec des enfants sans solution de garde à des horaires décalés.

Note : Attention incompréhension : Marchés publics = marché de plein vent dans la proposition

4. Alimentation, agriculture

Contexte

Un quart de nos émissions de gaz à effet de serre provient de notre alimentation. Notre société privilégie une agriculture technique qui minimise le coût de production des aliments, diminue le nombre d'agriculteurs et éleveurs sur le territoire, est néfaste pour les sols, la biodiversité, les eaux, les humains.

Notre culture récente valorise les aliments carnés, avec comme conséquence de proposer des viandes peu intéressantes nutritionnellement, produites de façon industrielle, avec de nombreuses conséquences négatives

pour l'environnement et la santé humaine.

Rappelons en outre que la consommation d'une même quantité de viande de bœuf émet environ 7 fois plus de GES que la viande de volaille, 20 fois plus que les laitages et 50 fois plus que toute nourriture végétale.

Certes, il n'est pas simple de changer nos habitudes, c'est pour cela qu'il faut commencer dès le plus jeune âge.

Objectif : Sensibiliser les élus et les personnes se présentant aux élections municipales de 2026, à la nécessité de prendre en compte dans leurs programmes des actions en faveur de l'agroécologie et d'une alimentation durable sur leur territoire.

#27 Soutenir une offre de proximité, de qualité, incluant notamment des produits durables et accessibles grâce au soutien à l'évolution et à l'implantation de commerces (itinérants ou non).

>> Toutes communes

Porteur(s) des mesures : le collectif Secours Catholique, Civam 30, Association française des diabétiques, Solidarité paysans 30, ADDEARG, Terre de liens.

Engagements :

- favoriser l'implantation de commerces et lieux de ventes qui répondent à des objectifs sanitaires, sociaux ou environnementaux comme des magasins de producteurs, des marchés de plein vent, etc. ;
- mobiliser le SCOT via le Document d'Aménagement artisanal, commercial et logistique pour préciser les conditions permettant le développement de commerces de proximité au plus près de l'habitat et de l'emploi, en limitant son développement dans les zones périphériques ou le Schéma directeur d'urbanisme commercial pour y intégrer des objectifs d'accessibilité ;
- soutenir le développement des transports collectifs et des dispositifs de mobilités douces pour rendre ces commerces accessibles ;
- diagnostiquer la vulnérabilité du territoire en repérant l'offre alimentaire existante et les besoins des habitantes et habitants ;
- mobiliser l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par les CCAS pour analyser cette vulnérabilité ;
- solliciter l'ANCT via les dispositifs Actions cœur de ville ou Petites Villes de demain pour obtenir des financements. Favoriser l'implantation de commerces et lieux de ventes qui répondent à des objectifs sanitaires, sociaux ou environnementaux comme des magasins de producteurs, des marchés de plein vent, etc. ;
- soutenir la mise en place de filières territoriales agroécologiques face aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et de création de valeur ajoutée et d'emplois ;
- soutenir les acteurs proposant un dispositif dans des zones dépourvues ou proposant un dispositif itinérant ;
- mettre en œuvre un Plan d'Action Mobilité Solidaire (PAMS) et soutenir le développement de transport d'utilité sociale ;
- soutenir les acteurs dans la recherche de financements complémentaires via différents dispositifs : Fonds Mieux Manger pour Tous, fondation et fonds de dotation, subventions, tête de réseaux nationale, etc.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- non.
- sous réserve d'une étude déjà existante dans le cadre du PAT.
- non ; garder marge sur la méthode.
- garder souplesse sur les critères de soutien.
- PAMS : copiloté par Département et Région ; sous réserve de leur soutien.

#28 Maintenir les terres agricoles sur la commune, favoriser la transmission des fermes et accompagner les installations sur des modèles agroécologiques pour soutenir une production durable accessible à toutes et tous.

>> Toutes communes

Porteur(s) des mesures : le collectif Secours Catholique, Civam 30, Association française des diabétiques, Solidarité paysans 30, ADDEARG, Terre de liens.

Engagements :

- favoriser le maintien et la création de zones agricoles dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou leurs Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) comme les Zones Agricoles Protégées (ZAP) ;
- soutenir les démarches pour identifier et récupérer le foncier disponible et anticiper les futures disponibilités ;
- favoriser le portage foncier par la collectivité. L'achat temporaire de foncier par la collectivité avant d'être revendu à un nouveau porteur de projet permet de faciliter la transmission ;

- d) agir plus directement en achetant et en mettant des terres à disposition : fermes communales ou intercommunales, espaces tests agricoles, etc. ;
- e) favoriser la transmission-reprise des fermes en finançant ou en portant des projets d'animation locale (repérage, sensibilisation et accompagnement des personnes cédantes, mises en lien cédants et porteurs de projet, diagnostics d'exploitation, etc.).

Voir aussi engagements et outils réglementaires :

<https://nuage.transition-citoyenne.org/s/BH7pQ3c6BX23HPD>

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

c et d) non ; la partie installation-transmission semble trop engageante au niveau ville (à envisager au sein du PAT agglo)

#29 Proposer une offre plus durable en restauration collective (atteindre et dépasser les objectifs EGALIM), en particulier dans les cantines scolaires, et assurer son accessibilité par la mise en œuvre d'une tarification sociale.

>> Toutes communes

Porteur(s) des mesures : le collectif Secours Catholique, Civam 30, Association française des diabétiques, Solidarité paysans 30, ADDEARG, Terre de liens.

Engagements :

- a) faire le choix d'un service de cuisine municipale afin d'orienter davantage la commande publique vers des produits durables et de qualité (le prix de l'alimentation est résiduel sur l'ensemble des coûts d'un repas qui comprend aussi les charges pour les lieux, les animations etc. ;
 - o Le dispositif en place pour Nîmes s'appuie trop sur des productions HVE au détriment du Bio. Or la Cour de Justice de l'Union Européenne vient de condamner la France, notamment pour son trop large soutien au label HVE qui manque d'ambition vis-à-vis du climat et de la biodiversité (sic).
- b) engager un travail de formation des technicien·nes, des cuisiniers·ères et des élu·es ;
- c) mettre en œuvre un dispositif de réduction de gaspillage alimentaire, permettant de trouver des marges de manœuvre budgétaire ;
 - o Attention le dispositif ne doit pas conduire dans les faits à des situations d'exclusion (réservation préalable stricte).
- d) favoriser les échanges avec les producteurs pour aller vers une contractualisation garantissant un revenu équitable et stable sur long terme et assurer qu'ils puissent planifier leurs cultures pour répondre aux besoins des cantines ;
- e) solliciter l'aide de l'État disponible pour « une cantine à 1€ » pour les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « Péréquation » (petites communes).

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- a) sous réserve d'étude préalable.
- d) pas la ville toute seule mais avec l'agglomération et la Région.
- e) non, pas concerné.

#30 Faire du Projet Alimentaire Territorial (PAT) un outil de planification avec des objectifs clairs de durabilité et d'accessibilité à l'alimentation sur les territoires.

>> Toutes communes

Porteur(s) des mesures : le collectif Secours Catholique, Civam 30, Association française des diabétiques, Solidarité paysans 30, ADDEARG, Terre de liens.

Le PAT doit impliquer toutes les parties prenantes, les habitant·es et en particulier les personnes en situation de précarité, les producteur·rices et les élu·es.

Engagements :

- a) doter le PAT d'objectifs de durabilité et d'accessibilité exigeants ;
- b) assurer la co-construction de diagnostics territoriaux avec des personnes en situation de précarité alimentaire pour poser les enjeux d'accès à l'alimentation et non seulement d'aide alimentaire ;
- c) mettre en place un plan d'actions qui prenne en compte toutes les facettes de l'alimentation (installation, sensibilisation, production, accessibilité, environnement, rémunération, filières, approvisionnement...) ;
- d) mettre en place une gouvernance inclusive chargée de l'élaboration et du suivi du plan d'actions (par exemple à travers la création d'Assemblée Locale de l'Alimentation avec des citoyennes et citoyens, intégrant la société

- civile) ;
- e) former les élu-es, technicien·nes, animateurs·rices de PAT sur les enjeux de précarité, de durabilité et sur les méthodes participatives.

Mesure adoptée sans réserve

#31 Initier ou poursuivre le déploiement d'espaces nourriciers (jardins familiaux, partagés, fermes urbaines...), impliquant les habitantes et habitants grâce à des animations spécifiques à ces espaces et au développement d'activités annexes (paniers et épiceries solidaires, etc.).

>> Toutes communes

Porteur(s) des mesures : le collectif Secours Catholique, Civam 30, Association française des diabétiques, Solidarité paysans 30, ADDEARG, Terre de liens.

Engagements :

- s'appuyer sur le PLU et sur la proposition d'un OAP (orientation d'aménagement et de programmation) thématique d'agriculture urbaine – maillage d'espaces nourriciers pour sanctuariser ces espaces de proximité ;
- mobiliser les bailleurs sociaux qui peuvent mettre à disposition des espaces de culture ;
- impliquer les habitantes et les habitants dans un diagnostic de leur environnement alimentaire, prenant en compte les espaces nourriciers de production et auto-production ;
- s'appuyer sur les associations existantes (centre sociaux, épicerie sociale, association d'agriculture urbaine, jardin partagé associatif...) pour réaliser un travail d'accompagnement, et notamment des personnes concernées par la précarité, pour permettre une participation sur le temps long à un jardin collectif ;
- créer un partenariat avec le CCAS pour développer des activités annexes (paniers solidaires, épicerie solidaire) afin d'impliquer les personnes concernées.

Mesure adoptée sans réserve

#32 Soutenir une évolution des pratiques agricoles vers l'agroécologie.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte, Nîmes-en-Transition

Engagements :

- soutenir l'accompagnement au changement de pratiques dans les fermes pour aller vers des pratiques agroécologiques ;
- soutenir les conversions en bio ou vers des pratiques agroécologiques sur les zones de captage ;
- protéger les haies et alignements d'arbres existants, soutenir massivement la plantation de haies ;
- utiliser les paiements pour services environnementaux pour accompagner la transition des acteurs agricoles vers des pratiques respectueuses de l'environnement ;
- sensibiliser les exploitants aux conséquences du labour au travers de formations sur l'érosion, sur la biodiversité du sol et sur sa fertilité en fonction du travail du sol.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

a b c d e) : Cela ne fait pas partie des compétences obligatoires des communes/EPCI ; sous réserve de captation de financements dédiés

#33 Développer et promouvoir une agriculture régénératrice.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte, Nîmes-en-Transition

Engagements

- mesurer les indicateurs de référence sur la qualité des sols, notamment agricoles, et leurs évolutions dans le temps à l'échelle du territoire ;
- établir systématiquement un diagnostic du sol lors des changements d'exploitant ou propriétaire de parcelles agricoles ;
- participer à l'objectif national de 50 000 km de haies plantées d'ici 2030 en empêchant toute destruction de haies et alignement d'arbres. Pour maximiser les longueurs comptabilisées, privilégier des solutions comme les haies sèches, ronciers, etc. dans lesquelles des graines d'arbres (fruitiers sauvages etc.) peuvent pousser ;

- d) augmenter annuellement et durablement le pourcentage d’approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, de qualité et durables, en visant 50% d’approvisionnement issu de la commune en 2030, dont 20% en bio ;
- e) former les exploitants agricoles aux alternatives aux pesticides, au fonctionnement de régulation naturelle, et les accompagner financièrement et techniquement dans la mise en place de méthodes de biocontrôle.

À rapprocher des mesures 12, 23 et 26 de la SNB30. Références à la SNB30 : <https://biodiversite.gouv.fr/je-suis-une-collectivite>

Mesure non retenue

- a) partenariat avec chambre agriculture ? Sous réserve de financements.
- b) non : évolution en cours de la réglementation ; un diagnostic optionnel devrait être mis en place. On peut l'accompagner ne pas l'imposer.
- c) « toute destruction » : formulation plus souple.
- d) retirer le chiffrage 50% communal irréaliste.
- e) partenariat avec chambre agriculture ? Sous réserve de financements.

5. Biodiversité & Eau

Contexte

Depuis la révolution industrielle, les activités humaines modernes détruisent le Vivant avec une efficacité croissante. Les paysages naturels et ruraux du siècle dernier ont subi l’intensification des méthodes agricoles puis l’extension des zones urbaines. Les pollutions se sont multipliées et atteignent désormais les territoires les plus reculés. Pourtant, les services que les écosystèmes nous fournissent sont indispensables à notre vie. Les sols, les êtres vivants et les conditions climatiques sont à l’origine de notre nourriture, de notre eau, de notre air, mais aussi de notre bien-être et de notre capacité à faire société. La qualité de ces services dépend directement de l’état des écosystèmes.

Il nous faut rembourser la dette naturelle que nous avons accumulée, et replacer la nature au centre de nos priorités. Pour cela, la ville peut jouer un rôle important en restaurant l’ensemble des trames écologiques, en laissant la place à la vie sauvage de vivre en ville comme en dehors, en reconnectant les citoyens, les institutions et les territoires au cycle de l’eau, en acceptant de changer les pratiques à tous les niveaux.

« Nous menons une guerre contre la nature. Si nous la gagnons, nous sommes perdus » Hubert Reeves.

#34 Associer l'urbain au Vivant.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte

Mesure à rapprocher des mesures 2, 21 et 26 de la SNB30.

Engagements :

- a) élaborer des documents de planification opérationnels d’une gestion écologique des parcs, jardins publics et cours d’écoles. Multiplier les espaces publics de nature en ville en suivant le pourcentage de la population ayant accès à un espace de nature dans un rayon d’un kilomètre ;
- b) massifier la renaturation des sols au travers de travaux de désimperméabilisation facilités.

Mesure adoptée sans réserve

#35 Désimperméabiliser massivement pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales, reconnecter le territoire à son eau.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte, Nîmes-en-Transition, Pacte du Pouvoir de Vivre

Engagements :

- a) déployer des solutions de désimperméabilisation massive : noues, jardins de pluie, fosses d’infiltration, pavés drainants sur voiries et zones industrielles (en sus de la timide désimperméabilisation de quelques cours d’écoles) ;

- b) engager une démarche de reconexion à l'eau du territoire en renaturant les cours d'eau, y compris talweg et cours d'eau temporaires ;
- c) préserver la qualité de l'eau des sources naturelles ;
- d) garantir la continuité des cours d'eau en modifiant 20% des ouvrages par an (objectif 100% en 2030) ;
- e) transformer les bassins de rétention en zones humides écologiquement fonctionnelles et soutenir cette démarche auprès des acteurs privés ;
- f) rouvrir et renaturer les cours d'eau en zone urbaine notamment ;
- g) engager une démarche de « ville éponge » en dirigeant notamment les eaux de ruissellement vers les fosses des arbres existants et nouvelles plantations plutôt que vers les égouts, l'aval et la mer.

Réalisations existantes :

Arbres de pluie et élargissement des fosses autour d'arbres urbains pour mieux infiltrer et rafraîchir (projet à Lyon).

Mesure adoptée avec les réserves suivantes

- b) sous réserve d'un diagnostic, des moyens et des priorités budgétaires ;
- d) non ; réserve sur rigidité du chiffrage : critère des 20 % et 100%, rouvrir cours d'eau. Ouvrage=obstacle à la continuité des cours d'eau ; peut amplifier risque crue dans certains cas ;
- f) sous réserve d'un diagnostic, des moyens et des priorités budgétaires ;

#36 Identifier, protéger et développer les continuités écologiques de la commune.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte

Mesure à rapprocher de la mesure 20 de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB30).

Engagements :

- a) employer un bureau d'étude pour cartographier les trames écologiques (verte, bleue, noire, brune, blanche) sur l'ensemble du territoire communal en mesurant la fragmentation des espaces naturels ;
- b) résorber 20% des interruptions des continuités écologiques prioritaires par an (objectif 100% en 2030) ;
- c) superposer les actions de préservation des continuités écologiques à la préservation et au développement des axes de déplacement doux (notamment chemins piétons, chemins communaux...) pour en faire des lieux de quiétude pour les humains et les non-humains.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

- b) oui, sous condition.

#37 Favoriser les conditions de vie des arbres et des plantations, en particulier en zone urbaine.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte

Chaque arbre doit disposer d'un environnement propice, et la réussite des opérations de plantation doit être évaluée en fonction de la survie à 5, 10 et 20 ans des sujets implantés.

Engagements :

- a) intégrer la préservation du végétal existant comme impératif majeur dans les projets d'aménagement pour ne plus en faire la variable d'adaptation ;
- b) adapter le réseau électrique et téléphonique aérien à la présence des arbres, qu'ils soient en domaine privé ou public, plutôt que de banaliser à l'inverse l'élagage régulier des arbres à proximité des câbles électriques, ce qui impacte leur longévité et leur action d'îlot de fraîcheur ;
- c) orienter les eaux d'écoulement vers les fosses de plantation ;
- d) agrandir les fosses en diamètre et en profondeur, les connecter entre elles et désimpermeabiliser systématiquement un périmètre suffisant au système racinaire de l'arbre ;
- e) conditionner toute intervention et tout élagage à un diagnostic sanitaire rendu public plusieurs jours avant l'abattage et affiché à proximité immédiate de l'arbre concerné ;
- f) privilégier des dispositifs de soutènement et de cordage plutôt que l'abattage des sujets et branches malades ou fragilisés ;
- g) laisser les feuilles mortes se décomposer au pied des arbres pour les nourrir ;
- h) laisser le bois des arbres morts se décomposer au sol pour nourrir la terre et les prochains arbres ;

- i) appliquer des règles de précaution efficaces concernant le réseau racinaire et notamment dans les 30 premiers centimètres du sol en soignant les racines coupées ;
- j) sensibiliser les citoyens et les agents de voirie aux fragilités des arbres et aux bénéfiques écosystémiques qu'ils fournissent. Faire évoluer les mentalités sur la place de l'arbre en ville et la perception du « propre », concernant les feuilles mortes et les plantes sauvages ;

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- b) sous réserve d'un diagnostic, des moyens et des priorités budgétaires.
- d) sous réserve d'un diagnostic, des moyens et des priorités budgétaires.
- e) retirer « *élagage* » et cibler « *abattage* ».
- f) dans le cas des arbres remarquables.
- h) lorsque la surface de terre est suffisante et que cela ne pose pas d'autres problèmes (entrave à la circulation, sécurité...).
- i) dans la mesure du possible.

#38 Adopter une politique foncière ambitieuse de préservation du Vivant, des sols et des bénéfiques écosystémiques.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte

Engagements :

- a) appliquer une démarche de désartificialisation nette à l'échelle de la commune, en empêchant toute extension sur les terres naturelles et agricoles ;
- b) identifier en zone urbaine les parcelles à caractère naturel non-bâties pour les préserver en tant qu'îlots de fraîcheur et refuges de biodiversité urbains sous l'appellation N dans le PLU, indépendamment de la classification du quartier ;
- c) préempter systématiquement les terrains à caractère naturel et agricole, notamment les dents creuses en zone urbaine dense et les zones essentielles aux continuités écologiques ;
- d) acquérir les parcelles non-bâties dans l'optique d'en préserver les caractéristiques naturelles ou d'y développer des îlots de fraîcheur et refuges de biodiversité urbains publics ;
- e) mettre en place des Obligations Réelles Environnementales (ORE) de 99 ans sur l'ensemble des terrains communaux à caractère naturel, garantissant l'absence de projets destructeurs et un suivi écologique ;
- f) exonérer de taxe foncière sur le foncier non bâti les terrains pour lesquels il existe une ORE (art. 1394 D du Code général des impôts).

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- b) remplacer par « *des parcelles à caractère naturel non-bâties* ».
- c) sous réserve de moyens. Retirer « *systématiquement* ».
- d) Sous réserve de moyens. Remplacer « *les parcelles* » par « *des parcelles* ».
- e) remplacer « *l'ensemble des terrains communaux* » par « *une partie des terrains communaux* ».
- f) non : niche fiscale pour les propriétaires d'un beau jardin ; est-ce juste ?

#39 Maximiser les capacités de résilience des forêts.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte

Au cours des dix dernières années, la mortalité des arbres en forêt française a augmenté de 125%, tandis que la production biologique a perdu 3%. Les forêts, ces régulateurs du climat, sont de plus en plus touchées par le stress hydrique. À rapprocher de la mesure 26 de la SNB30.

Engagements :

- a) protéger l'ensemble des forêts, zones de garrigues, Zones Naturelles (N) et Espaces Boisés Classés (EBC), notamment en y empêchant tout défrichage, et tout déclassement dans le PLU, y compris en Zone Naturelle Photo Voltaïque (NPV). Ne pas intégrer ces espaces existants dans des logiques de compensations qui autorisent la destruction ailleurs ;
- b) lutter contre l'aridification en appliquant une politique dédiée de favorisation de la croissance forestière sur l'ensemble du territoire (friches notamment), mesurée en hectares reforestés par an, avec un objectif croissant

- chaque année ;
- c) établir un plan d'action, étayé scientifiquement, sur la renaturation des forêts et la préservation des sols forestiers après incendie, en planifiant les actions à mener, les acteurs à mobiliser et les financements prévus ;
- d) établir des partenariats avec les autres gestionnaires d'espaces naturels (Département, Région, Associations comme le CEN, ONF, SDISS) pour mise en cohérence des actions menées ;
- e) accompagner les décisions de fermeture de massifs forestiers pour risque incendie par une action de surveillance des accès et d'information de la population.

Mesure adoptée sans réserve

#40 Intégrer la stratégie « Eau » au Plan Climat-Air-Énergie Local (PCAET) et au PLU/prescriptions d'aménagement.

>> Nîmes Métropole et ses communes pour contribution

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

Importance de l'eau dans le PCAET :

Adaptation au changement climatique : la gestion de l'eau est une clé pour adapter les territoires aux impacts climatiques, tels que les sécheresses ou les inondations ;

Atténuation : les systèmes d'eau potable et d'assainissement contribuent à 5% de la dépense énergétique des territoires, d'où l'importance de les optimiser ;

Synergies : intégrer l'eau dans le PCAET permet de créer des synergies entre les différentes politiques environnementales et d'éviter des actions contre-productives.

Engagements :

- a) **diagnostic** : réaliser un diagnostic de la séquestration de carbone et des consommations énergétiques liées à l'eau ;
- b) **optimisation** : optimiser les systèmes d'eau potable et d'assainissement pour réduire leur empreinte énergétique ;
- c) **stratégie transversale** : déterminer une stratégie transversale qui intègre les enjeux de l'eau dans les politiques climat-air-énergie ;
- d) **guides, méthodes et accompagnement** : des ressources sont disponibles pour favoriser l'intégration des enjeux forestiers et de l'eau dans les PCAET. L'ADEME et d'autres organismes proposent un accompagnement pour élaborer et mettre en œuvre des PCAET intégrant la gestion de l'eau.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

b) sous réserve d'un diagnostic, des moyens et des priorités budgétaires.

c) Le PCAET actuel présente déjà un volet « eau » (*partie 9 page 87*). Etudier la pertinence d'en faire une stratégie transversale.

#41 Réaliser un audit hydrique (bilan ressources/consommations, fuites, secteurs prioritaires) et compléter la cartographie des zones à risque de sécheresse/inondation.

>> Nîmes Métropole et ses communes

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

Mesure adoptée sans réserve

#42 Développer l'emploi de l'eau de pluie, le réemploi d'eaux usées traitées (REUT) et l'utilisation de l'eau non potable.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

Engagements :

- a) installer des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments municipaux (écoles, gymnases, logements sociaux) pour arrosage, toilettes, nettoyage voirie ;

- b) attribuer des subventions pour faire de même sur les équipements privés et collectifs. L'imposer pour les nouvelles constructions via le PLU ;
- c) lancer un pilote REUT pour l'irrigation de parcs publics, les usages industriels (tours de refroidissement) ou l'agriculture périurbaine, en s'appuyant sur les stations existantes et les technologies UV/chloration. A concilier avec la nécessité de conserver un débit d'étiage suffisant du Vistre ;
- d) promouvoir le traitement et la réutilisation des eaux grises in situ pour les grandes copropriétés et bâtiments publics (toilettes, irrigation). Sensibiliser, accompagner techniquement et financièrement les particuliers dans ce même objectif.

Réalisations existantes :

Des unités opérationnelles REUT existent en France : projet Vendée/Veolia.

Traitement et recyclage d'eaux grises intégrés à projets urbains : bâtiment ABC à Grenoble.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- b) subventions sous réserve des moyens et des priorités budgétaires.
- c) non : réserve sur diagnostic, des moyens et priorités budgétaires sceptique sur REUT (question sanitaire).
- d) sous réserve de moyens et de possibilité réglementaire (sanitaire).

#43 Améliorer le réseau d'eau potable en visant une réduction de 10% des volumes estimés de fuite et mettre en valeur des infrastructures « témoins » d'économie et de récupération, visibles depuis l'espace public.

>> Nîmes Métropole et ses communes

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

Engagements

- a) mettre en place des îlots témoins (places, écoles) montrant les techniques de récupération d'eau de pluie et d'infiltration pour sensibiliser à cet enjeu ;
- b) renforcer les programmes de réduction des fuites et la modernisation des compteurs (compteurs intelligents ciblés sur les quartiers à forte incidence sociale) et former les utilisateurs à la gestion de leur consommation ;
- c) **tarification progressive :**
 1. tarif social pour une consommation minimale, tarif progressif pour les usages excédentaires. Aides ciblées pour l'installation de récupérateurs d'eau chez les foyers à faibles revenus ;
 2. contrats sociaux de l'eau : panier solidaire (réduction facture / aide installation) financé par une partie de la recette eau (Métropole)/subventions régionales/Agence de l'Eau, etc. ;
- d) prêt à taux zéro / subventions pour l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie et le traitement des eaux grises pour les copropriétés.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- c 1 et 2) sous réserve de modalités différentes.
- d) sous réserve d'un diagnostic, des moyens et des priorités budgétaires. Traitement des eaux grises peut faire l'objet d'un pilote.

6. Aménagement du territoire, urbanisme, logement

Contexte

Les compétences de la ville et de l'agglomération sont cruciales pour orienter l'utilisation des sols et la qualité des constructions de façon à répondre aux besoins des populations dans le contexte de la transition écologique.

Le Plan Local d'Urbanisme (demain Intercommunal, PLUi), le Plan Local de l'Habitat, le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Gard constituent des outils majeurs dans ce cadre, surtout s'ils associent les citoyens aux réflexions sur l'avenir du territoire. La construction d'une vision commune à l'échelle intercommunale doit être formalisée dans un Projet de Territoire, outil non réglementaire, plus engageant car volontaire.

Le SCOT Sud Gard est en période de révision, et les PLU devront en tenir compte, notamment au regard des objectifs ZAN, dont nous ne parlons donc pas dans les mesures de ce chapitre.

Sauvegarder les espaces encore agricoles, protéger les espaces naturels, utiliser les friches commerciales et agricoles, mesurer (à défaut prendre en compte) l'impact carbone des aménagements, supprimer les poches

d'insalubrité, rénover les quartiers périphériques et les faubourgs, les objectifs sont nombreux.

#44 Basculer sur un PLUi (à l'échelle de Nîmes-Métropole) limitant strictement l'étalement urbain.

>> Nîmes-Métropole et toutes communes dont ville de Nîmes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition

Engagements :

- la Ville de Nîmes et les autres communes se dessaisiront de la compétence PLU au profit de Nîmes-Métropole ;
- l'élaboration de ce PLUi se fera en co-construction avec la société civile. Le Codev et les commissions du temps long communales y joueront un rôle central ;
- les objectifs suivants seront recherchés : réutilisation des friches, désartificialisation des espaces délaissés, végétalisation de la ville, préservation des terres agricoles, priorisation de la diversité des fonctions (commerces, logements), des types d'immeubles et de peuplement.

Mesure non retenue en raison de la réserve suivante :

Difficile de s'engager sur la mutualisation de cette compétence très prisée des petites communes.

#45 Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique et en priorisant les quartiers les plus pauvres.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition

Engagements

- création d'un Guichet Unique, structure d'information et de sensibilisation des citoyens : aides possibles, conseils techniques. C'est prévu dans le PCAET de Nîmes-Métropole, mais il faut veiller à harmoniser l'action avec celle des autres guichets déjà opérationnels, et proposer des guichets dans d'autres communes que Nîmes
- aides financières massives au diagnostic et au financement des travaux pour les plus précaires. Multiplier par 3 l'effort financier prévu dans le PCAET Nîmes-Métropole.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- sous réserve de ne pas appeler nécessairement cela « guichet unique ».
- sous réserve des moyens et priorités budgétaires. Retirer l'objectif « multiplier par 3 ».

#46 Évaluer les impacts « carbone, eau, biodiversité » pour conduire des projets municipaux ou communautaires à faible impact.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Impact carbone : pendant la phase de construction, pendant la durée de vie de l'équipement, y compris le changement d'usage des sols, l'évolution des usages induits par l'existence du projet (type augmentation de trafic routier), etc.

Engagements :

- donner plus d'ambition au plan d'action du PCAET lors de son bilan intermédiaire, pour qu'il puisse atteindre ses objectifs, notamment en y réintégrant les projets existants non pris en compte à ce jour (éventuellement à déplacer) ;
- pour respecter les objectifs du PCAET, compenser les impacts induits irréductibles des projets municipaux et communautaires par une diminution de l'impact d'autres projets ;
- introduire les critères des impacts « carbone, biodiversité et eau » dans les aménagements et les constructions.

Exemple d'application : la zone du Marché Gare.

Mesure adoptée sans réserve

#47 Abandonner les aménagements consommateurs d'espace, réduire l'étalement urbain et préserver les terres agricoles.

>> Nîmes-Métropole et toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition

Exemples d'action :

- renoncer aux projets Magna Porta et Mas Lombard

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

Oui globalement mais aménagements ponctuels possibles.

#48 Co-construire vraiment avec les acteurs du territoire (entreprises, citoyens, institutions) un vrai Projet de Territoire pour donner une vraie vision commune.

>> Nîmes-Métropole et toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters

La Finalité est donc un Projet de territoire, qui peut être défini à la fois comme un document et un guide d'action publique locale.

Il vise à conduire un diagnostic du territoire en mobilisant les acteur-ices de celui-ci (économiques, associatif-ves, citoyen-nes) et les partenaires institutionnels (État, Région, Département), et à déterminer une stratégie territoriale en identifiant des orientations stratégiques et en les priorisant. Le contexte climatique et environnemental, la nécessité d'économie de ressources constituent des enjeux majeurs qui s'imposent. Le projet de territoire croise le recensement des besoins avec ce contexte et vise à aligner tous les acteurs vers une vision commune de l'avenir du territoire. C'est aussi un outil pour le suivi de ta stratégie et la vérification des actions futures avec celle-ci.

Moyen : la co-construction. La pleine association des acteurs est évidemment essentielle pour assurer la réussite du Projet de territoire. La définition des besoins dans le contexte climatique et de ressources finies ne peut être viable qu'avec l'étude et assentiment du plus grand nombre.

Les méthodes de co-construction sont nombreuses et doivent sans doute être mobilisées aux différentes étapes de l'élaboration du Projet : ateliers, conférences, enquêtes, conventions citoyennes, etc. Le rôle du Conseil de Développement (CoDev) sera prépondérant dans l'animation de cette phase. La méthode est aussi importante que le fond.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

Il existe déjà **Ecométropole 2032**, quelle différence ?

Les porteurs du Pacte doivent préciser ce qui est sous-entendu dans le "**vraiment**".

Réponse Pacte : En effet, c'est un document stratégique de plus. Son intérêt réside dans le fait qu'il n'est pas réglementaire et donc que la Collectivité peut s'en saisir pour mettre au point une vision coconstruite, une synthèse et une mise en cohérence des intentions et des actions énoncées ailleurs, dans d'autres documents réglementaires :
- il a donc pour vocation de traiter toutes les thématiques ;
- le PT pourrait prendre en compte les conflits d'usage et l'une des entrées pourrait être de confronter besoins (à redéfinir) et ressources en cherchant à maximiser l'autonomie du territoire ;
- le rôle de l'administration et d'une instance comme le CoDev sera important pour formuler des propositions plus concrètes, c'est à dire de proposer aux élus les objectifs et la méthode
L'insistance de l'intitulé sur le mot « vrai » traduit l'idée que l'absence de forme imposée peut et doit permettre un réel partage des points de vue pour aboutir à un document consensuel.

#49 Créer un groupe de travail avec la profession du BTP pour piloter la mutation du secteur dans le sens d'une augmentation des réhabilitations au détriment des constructions neuves.

>> Nîmes-Métropole et toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Les termes « la profession du BTP » intègrent les entreprises du bâtiment, des travaux publics, les organismes de formation initiale et de formation continue, ainsi que les chambres consulaires.

Mesure non retenue

Non abordé dans le programme

#50 Prendre toutes les mesures nécessaires pour vérifier la bonne application de la réglementation RE2020 dans les permis de construire et dans la réalisation des chantiers.

>> Nîmes-Métropole et toutes communes

Porteur(s) de la mesure: Shifters

Engagements :

- formation des services à l'analyse des projets selon les critères RE2020 ;
- faire un bilan des permis de construire validés sur la base de la RE2020 ;
- faire un bilan des permis de construire refusés car n'étant pas conformes à la RE2020.

Mesure adoptée sans réserve

#51 Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

>> Toutes communes

Synthèse de contributions des Shifters, de la Fédération des Diabétiques et de Nîmes-en-Transition

La publicité incite à une consommation qui va à l'encontre des comportements nécessaires à la transition sociale et écologique par la promotion de :

- produits alimentaires non sains et non durables : impacts sur la santé publique – diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires–, sur les modes de production agro-industriels (intrants chimiques, mécanisation, etc.) ;
- modes de vie et de consommation, et particulièrement de transport – vols low-coast, SUV, etc. contraires aux impératifs de la transition écologique.

La publicité est un secteur énergivore : les écrans publicitaires lumineux consomment sept fois plus d'électricité par an que des dispositifs traditionnels. La publicité est source de pollution lumineuse qui affecte la biodiversité et le cycle du sommeil des citoyens.

Engagements :

- mettre en place un Règlement local de Publicité (RLP ou de préférence RLPi – *intercommunal*–) restrictif ;
 - instaurer des périmètres de restriction de publicité notamment autour des établissements scolaires, gymnases, hôpitaux, lieux culturels, etc. ;
 - réduire l'espace d'affichage publicitaire sur l'emprise de la commune et de l'agglomération ;
 - limiter des types d'annonces, en sélectionnant la nature des publicités affichées ;
- constitution d'un comité pour écarter l'affichage de publicités prônant l'achat de produits contraires à la santé et à la transition sociale, écologique et démocratique (malbouffe, vols aériens, fast-fashion, etc.). Cette mesure s'appliquera aussi au sponsoring des événements festifs et culturels ;
 - Pour cela, suivre notamment les recommandations :
 - Programme National Nutrition Santé : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante>
 - Avis du Haut Conseil de la Santé publique (16/02/2017) : <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=600>
- extinction des enseignes, vitrines éclairées et panneaux lumineux à partir de 23h00 et jusqu'à 6h00 du matin, y compris les écrans en vitrine ou à l'intérieur des surfaces commerciales ;
- interdire les écrans numériques de grande taille (plus de 2 m²) y compris dans le domaine privé ;
- arrêter les contrats de mobilier urbain publicitaire : les collectivités ont le pouvoir de décider de ne pas renouveler les contrats de mobiliers urbains et retirer ainsi la présence de la publicité. Conserver toutefois un nombre d'espaces suffisants pour la communication locale associative et le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- modifier le PLU pour interdire les contrats gérés par les privés.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- trop rigide.

7. Mobilité, transports, déplacements

Contexte

La mobilité est un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre, notamment de CO₂, du fait d'une utilisation importante des énergies fossiles. Elle pèse environ 64% des émissions, dont un tiers lié aux autoroutes sur le territoire de Nîmes Métropole.

Au sein de ce secteur, la voiture individuelle est un mode de déplacement très émetteur (car composé en très grande majorité de véhicules thermiques) et, en même temps, elle représente un imaginaire de liberté, de niveau social. En secteur rural et périurbain, la voiture est souvent un moyen de transport obligé.

La **Stratégie de Développement de la Mobilité Propre** (SDMP 2019) mentionne (Enjeux sociaux) : *Le «droit à la mobilité» doit permettre à ceux qui n'ont pas de permis de conduire, ou pas les moyens d'acheter ou louer une voiture, de sortir de leur isolement.*

Changer sera donc un défi collectif à la fois technologique (passer aux véhicules électriques légers, aux véhicules intermédiaires, recourant à une énergie décarbonée), organisationnel (transports en commun, auto-partage et mobilités douces) et social, qui doit s'accompagner d'un effort de sobriété dans les déplacements.

Les collectivités territoriales ont évidemment un rôle à jouer, à partir de la compétence "transport" de l'agglomération, qui ne peut, toutefois, s'exercer qu'en comptant sur les autres acteurs : l'État qui doit accompagner par exemple la mise en place des ZFE en subventionnant les achats de véhicules propres, les collectivités organisatrices de transport (État, Région, Départements, intercommunalités voisines).

La zone aéroportuaire représente un gisement d'émissions de GES important et son évolution future est à étudier dans ce contexte.

L'ambition doit être forte tout en ayant conscience que le changement nécessitera du temps.

#52 Achever la conversion de 100% du parc automobile de la collectivité dans les trois premières années de la mandature (hors TC et véhicules de plus de 3,5 tonnes).

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters

La vérification de l'utilité réelle et de l'éventuelle possibilité de mutualisation d'un véhicule sera examinée avant tout achat (création ou remplacement).

Si l'achat est validé, choisir un véhicule électrique léger, y compris pour les véhicules de fonction.

En outre, la collectivité montrera l'exemple par l'achat de véhicules intermédiaires et en favorisant les déplacements intra-muros à vélo.

Mesure non retenue en raison de la réserve suivante :

Trop rigide. Ne pas changer systématiquement des véhicules en bon état.

#53 Renoncer à tout projet très impactant pour l'environnement et favoriser les projets vertueux.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Exemples d'action

- renoncer à tout projet qui nécessite une dérogation pour destruction d'espèce protégée ;
- renoncer aux projets d'infrastructures de transport très impactants : Contournement Ouest de Nîmes, voie urbaine Sud, développement de l'activité commerciale de l'aéroport, création de nouvelles lignes aériennes ;
- renoncer aux lignes aériennes existantes desservant des villes à moins de 5 h de train (Barcelone, Nice, Paris, etc.) ;
- favoriser l'étude de la réouverture de la ligne de chemin de fer Nîmes-Sommières et au-delà (Quissac-Le Vigan)
- développer la ligne vers Générac-Le Grau du Roi, notamment en prévoyant la création d'une station pour la desserte de la future ZAE « Nîmes sud/Centre pénitentiaire ».

Mesure adoptée sans réserve

#54 Réduire la place de la voiture, tout en offrant à tous-tes des moyens abordables et efficaces de déplacement.

>> Nîmes Métropole, contribution des communes, notamment la Ville de Nîmes

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Engagements

- renforcer le Plan de Déplacement Urbain (PDU) pour favoriser l'intermodalité de façon à offrir à tous des solutions de déplacement aisées ;
- établir un Schéma directeur en concertation avec toutes les autorités administratives de transport de façon à permettre une offre de transport plus adaptée ;
- donner la priorité aux mobilités douces (marche, vélo) dans l'espace public (réduction des voies pour les voitures au profit des cyclistes et piétons) en garantissant la sécurité des utilisateurs, y compris en zone de campagne ;
- étudier la possibilité de circulation différenciée et partagée. Exemple : voie cyclable et trottoir entre le rond-point de Paloma et l'aire de covoiturage du péage de Nîmes Est, l'accès à vélo est dangereux, et impossible à pied ;
- mettre en place un plan vélo : réseau cyclable, signalétique, stationnement, information et soutien au développement de nouveaux services adaptés ;
 - résorber tous les « points noirs » des pistes cyclables : discontinuités, carrefours dangereux, nids de poules, racines, mobilier urbain, etc.

Exemples d'action :

- favoriser le partage de véhicule : aider et susciter la création de plateformes numériques de gestion du partage de véhicule ;
- créer des aires pour le covoiturage et pour l'autostop ;
- participer à l'information du grand public sur les véhicules intermédiaires (salon public) ;
- sensibiliser les usagers de mobilités émergentes (trottinettes, etc.) à la sécurité routière et à celle des autres usagers de la voie publique ;
- instaurer dans chaque commune au moins une large **zone de rencontre** (limité à 20 km/h). Cela permet notamment de développer une culture de la priorité aux modes de déplacement doux.

Mesure adoptée sans réserve

#55 Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité des transports en commun sur le territoire.

>> Toutes communes

Porteur(s) de la mesure : Pacte du Pouvoir de Vivre, Shifters, Nîmes-en-Transition

Engagements

- développement du réseau Tram-bus sur le territoire de l'agglomération, **notamment Saint-Gilles** ;
- améliorer la qualité de desserte des transports en commun (horaires, fréquences), afin de desservir l'ensemble des quartiers et de les relier facilement aux zones d'emploi, de commerce, de services, d'activités sportives et culturelles ;
- programmer des lignes et des horaires aux heures de pointe pour les ZAC, ZI, etc. (exemple Zone Mithra ou Aérozone qui n'ont aucune desserte de transports en commun) ;
- créer des parkings périphériques pour favoriser l'intermodalité, en privilégiant des zones déjà artificialisées.

Dans beaucoup de communes de l'agglomération et de quartiers de Nîmes, les fréquences de passages des bus sont insuffisantes, notamment le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires. Une adaptation des véhicules en fonction de l'affluence peut permettre des passages plus fréquents.

Une part importante des véhicules de transport en commun de Nîmes-Métropole utilisent des agro-carburants, abusivement désignés comme "bio-carburants". Il s'avère que ces carburants ne sont pas plus « verts » que les carburants fossiles ; il semble même qu'ils soient parfois globalement moins performants. De plus ces cultures occupent la place normalement dévolue à la production alimentaire. Il s'agit donc d'une fausse bonne idée qu'il convient d'abandonner dès que possible.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

- Réserve sur Saint Gilles (possible sur le mandat ?).

#56 Mettre en place la gratuité des transports en commun sur le territoire de l'agglomération pour ses habitants.

>> Nîmes-Métropole

Porteur(s) de la mesure : Shifters

La mise en œuvre de cette mesure demande d'adapter rapidement l'offre à la demande de transport consécutive (matériel, infrastructures, personnel, sécurité, etc.).

Engagements :

- étudier les retours sur la gratuité des transports dans les villes qui l'ont mise en place, notamment à Montpellier, en tenant compte des différences de structure et de sociologie entre ces différentes collectivités ;
- mettre en place la gratuité des transports en commun sur le territoire de l'agglomération pour ses habitants.

Mesure non retenue avec la réserve suivante :

- ce travail sera fait, bien que nous ne nous engageons pas pour une gratuité totale, car cela reste une perspective souhaitable.
- non, la gratuité totale ne sera peut-être pas possible au cours du 1er mandat, surtout au niveau Agglo.

Engagement dans le programme : gratuité pour les scolaires et les personnes en situation de précarité, demi-tarif pour les retraités avant 70 ans (conserver la gratuité +70 ans)

#57 Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles à Nîmes et dans les communes les plus denses de l'agglomération.

>> Nîmes Métropole et Ville de Nîmes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Pacte du Pouvoir de Vivre, Nîmes-en-Transition

Après le recul des parlementaires sur les ZFE, les municipalités doivent adopter des politiques volontaristes pour réduire la pollution de l'air et ses impacts sur la santé, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

Engagements

- reprendre et renforcer les ambitions la ZFE (Zone à Faibles Émissions = zone d'air pur), viser au moins les Crit'Air 5 et 4 avant la fin du mandat, sous réserve d'accompagnement par l'État et la Région pour des alternatives à la voiture individuelle thermique et la mise en place de solutions de transports collectifs. On ne doit pas perdre de vue que la mauvaise qualité de l'air cause 17 000 décès annuels en France ;
- aider massivement l'achat de vélos et vélos électriques (coordination à mettre en place entre Nîmes Métropole, les communes, le Département, la Région, l'État, etc.).

Mesure adoptée sans réserve

#58 Limiter les vitesses de circulation automobile et adapter la voirie à la vitesse limite.

>> toutes les communes.

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Avantages de la diminution de la vitesse de circulation : diminution des consommations d'énergies fossiles, des rejets de particules et de CO₂. Gain en termes de sécurité routière.

Exemples d'actions :

- toutes les communes : limiter la vitesse de circulation à 80 km/h sur route (D6086, D6113/RN113, N106, etc.) ;
- Nîmes Métropole** : réduire la vitesse sur autoroute à 90 km/h sur toute l'emprise de l'agglomération, et installer des radars de contrôle de vitesse. Engager sur ce point une négociation avec le délégataire et les services de l'État ;
- Nîmes** : limiter la vitesse de circulation à 50 km/h sur le boulevard Salvador Allende ;
- adapter la voirie à la vitesse limite. Trop souvent l'état de la voirie suscite une vitesse trop élevée. Si on baisse la vitesse limite, il faut revoir le plan d'entretien et redéfinir les tracés, etc.

Mesure adoptée sans réserve

8. Transition énergétique

Contexte

La transition énergétique consiste à fortement limiter le recours aux énergies fossiles en recourant à des actions de trois types :

- sobriété, consistant à réduire les besoins en énergie ;
- efficacité, afin de satisfaire à ces besoins avec moins de moyens ;
- production et utilisation d'énergies renouvelables.

Ces actions ne peuvent pas être l'occasion d'augmenter la consommation d'énergie (effet rebond).

Hors industrie, l'électricité décarbonée doit devenir le vecteur énergétique principal du territoire.

La Ville et l'agglomération ont un rôle essentiel à jouer : d'abord en montrant l'exemple sur leur patrimoine ou leur compétences (réseau de chaleur notamment) mais aussi par effet d'entraînement des acteurs du territoire (promoteurs, entreprises, particuliers, institutions). Il s'agit en effet du dernier mandat avant 2030, date à laquelle les émissions de gaz à effet de serre devraient avoir diminué de 50% par rapport à 1990.

#59 Réduire d'au moins 40% la consommation d'énergie finale du parc bâti municipal supérieur ou égal à 1000 m² d'ici 2030 conformément au Décret Tertiaire de 2019.

>> Nîmes Métropole et communes.

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Cette mesure concerne la consommation de toutes les énergies utilisées. Les 40% sont mesurés par rapport à 2010. Les objectifs sont ensuite de 50% en 2040 et de 60% en 2050.

Engagement :

- établir un Schéma directeur immobilier pour assurer la cohérence des actions de toutes natures concernant le patrimoine immobilier (achat, vente, location, rénovation énergétique, extensions, démolitions, changement et mutualisation des usages, etc.).

Mesure adoptée sans réserve

#60 Réduire la consommation d'électricité des bâtiments municipaux et de l'éclairage public et atteindre un objectif de 50 % d'électricité renouvelable à l'échéance 2032.

>> Nîmes Métropole et communes.

Porteur(s) de la mesure : Shifters

L'extinction nocturne de l'éclairage urbain est un axe d'action pour réduire la consommation d'électricité.

En éclairant moins et mieux, les collectivités peuvent réaliser entre 30 et 75% d'économies sur leur consommation d'électricité.

Éclairage et sécurité : De nombreuses villes ayant mis en œuvre l'extinction de nuit n'ont vu aucune incidence négative sur la sécurité, mais au contraire une baisse de la dégradation du mobilier urbain et une réduction de la vitesse automobile. Toutefois le sentiment d'insécurité des personnes les plus vulnérables demande de repenser l'éclairage urbain de manière concertée. Il existe des solutions : éclairage dynamique (détection de mouvements) ou éclairage à la demande (ponctuel via une application sur smartphone).

Engagements :

- a) éclairage public : éclairer moins et éclairer mieux pour préserver les cycles biologiques de la faune nocturne ;
- b) consommation électrique dans les bâtiments :
 1. former les agents, les utilisateurs et les élus aux bons gestes ;
 2. installer des dispositifs d'allumage et d'extinction automatique ;
 3. systématiser les éclairages led ;
 4. dimensionner, pour les nouveaux projets, les installations sans foisonnement excessif ou trop prudent.

Mesure adoptée sans réserve

#61 Développer la production locale d'énergie renouvelable, notamment par le photovoltaïque.

>> Nîmes Métropole et communes.

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Engagements :

- développer la production locale d'énergie renouvelable photovoltaïque sur les bâtiments d'abord municipaux et communautaires, puis sur les bâtiments et logements privés, et sur les zones déjà artificialisées, comme les parkings, mais pas au détriment des arbres existants ;
- soutenir les collectifs citoyens qui initient et gèrent les projets d'installations d'ENR, notamment par un abondement de l'investissement coopératif.

Mesure adoptée sans réserve

#62 Créer au moins un nouveau réseau de chaleur d'ici 2032, fonctionnant prioritairement aux énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique) et étendre le réseau actuel.

>> Nîmes Métropole et Ville de Nîmes.

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Engagement :

- mettre au point des indicateurs de suivi de cette mesure : nombre de logements concernés, surface des équipements collectifs concernés.

Mesure non retenue en raison de la réserve suivante :

OK pour s'engager sur l'extension et la performance de l'existant. Pour un second réseau de chaleur il faut étudier l'opportunité d'une source d'énergie adaptée (attention : polémique contre chaudière biomasse à Gardanne récemment)

9. Prévention et gestion des déchets

Contexte

Rappelons la hiérarchie des traitements pour les déchets (selon directive européenne 2008) : Prévention, Réutilisation, Recyclage, viennent ensuite la Valorisation énergétique (incinération avec récupération d'électricité et de chaleur) et enfin l'Enfouissement.

Recycler les déchets ne suffit pas à répondre aux problématiques écologiques et sanitaires qu'ils génèrent : il faut avant tout œuvrer pour en réduire les quantités. De nombreux moyens sont à la portée des collectivités pour œuvrer à cette réduction. Parmi eux, le réemploi et la réutilisation lorsqu'ils sont portés soit par les associations, soit par les pouvoirs publics, sont des leviers de choix pour favoriser l'engagement des habitant·es dans une démarche écologique tout en offrant des outils de proximité pour agir sur leur consommation. Les collectivités disposent pour cela d'une large marge de manœuvre puisque qu'actuellement 25% des Déchets Ménagers et Assimilés sont des objets qui peuvent potentiellement être réemployés.

S'adresser à des structures du réemploi solidaire et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a également plusieurs avantages :

Les habitant·es donnent et abandonnent leurs objets ou travaillent bénévolement dans les structures, qui restent tournées vers des logiques d'intérêt général et peuvent rayonner sur différents aspects de la vie territoriale (éducation à l'environnement, évitement de la production de déchets, travail social, redistribution à bas prix, soutien aux initiatives locales, inclusion sociale, etc.) ;

Les structures du réemploi solidaire (Ressourceries, Emmaüs, Recycleries), sont 850 fois plus employeuses que le secteur de l'enfouissement, 150 fois plus que celui de l'incinération, 27 fois plus que celui du recyclage et 10 fois plus que le secteur du réemploi marchand. Il s'agit également d'emplois non délocalisables, participant souvent à la réinsertion de publics en difficulté.

#63 Soutenir et déployer les structures du réemploi du champ de l'ESS.

>> Nîmes-Métropole

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

Exemples d'actions :

- favoriser la création d'au moins une structure de réemploi solidaire par bassin de 25.000 habitant-es (3 à 4 créations nouvelles pour Nîmes-Métropole) ;
- soutenir les structures existantes (Ressourcerie RéaNîmes, EnvieGard, La Table ouverte, La Vague verte, etc.) par la collectivité portant la compétence déchets (Nîmes-Métropole) ;
- mettre des locaux à disposition de ces structures ;
- faciliter pour ces structures la collecte dans les déchetteries ;
- planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces au réemploi et/ou permettre aux citoyen·nes de réutiliser les déchets qui y sont déposés, et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention ;
- matériauthèque** : soutenir activement (mise à disposition de locaux et de véhicules de collecte, etc.) la création d'une matériauthèque coopérative ou associative collectant les matériaux qui peuvent facilement être détournés du recyclage ou de l'incinération (panneaux bois ou particules, accessoires quincaillerie, cartons, matériaux de calage, etc.).

Mesure adoptée sans réserve

#64 Engager des actions de prévention et réglementer le recours au plastique à usage unique.

>> toutes les communes, particulièrement Nîmes

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

Engagements :

- accorder **l'équivalent de 2% du budget** de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention ;
- s'appuyer sur l'expertise de terrain d'associations qui font la promotion d'une mode de vie « zéro-déchet » ;
- réglementer le recours au plastique à usage unique : conditionner la mise à disposition de locaux ou d'équipements municipaux à l'interdiction du plastique d'usage unique, notamment lors d'événements culturels, festifs ou à caractère touristique ;
- conditionner la mise à disposition de locaux ou d'équipements municipaux à l'interdiction du plastique d'usage unique et proposer des solutions alternatives pour accompagner la transition.
<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6359-evaluation-environnementale-de-la-consigne-pour-le-reemploi-des-emballages-en-verre-en-france.html>

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

- Réserve sur l'objectif chiffré 2%.

#65 Démultiplier les solutions de tri à la source des bio-déchets.

>> Nîmes-Métropole

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

A côté de la diffusion des composteurs individuels ou lombricomposteurs déjà en déploiement (mais dont l'utilisation reste forcément limitée) et des composteurs collectifs (qui ne sont pas généralisables), il convient de tester et diffuser largement la **collecte en porte-à-porte** mais aussi les **points d'apport volontaires** (PAV) plus adaptés aux zones d'habitat dense. Voir les fiches techniques : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>

Engagements :

- a) poursuivre le **déploiement de composteurs collectifs** quand la situation est favorable (copropriétés, dynamiques associatives, etc.) en s'appuyant sur le tissu humain ;
- b) **mettre en place la collecte en porte à porte sur au moins un quartier test (avec comité et/ou conseil de quartier) ;**
- c) installer au moins 5 **points d'apport volontaire** biodéchets dans le centre urbain de Nîmes et au moins 5 autres dans d'autres communes denses (Saint-Gilles, Marguerittes, etc. De préférence ces installations seront couplées avec la mise en place d'îlots de tri urbains (4 bacs) ;
- d) **faire un bilan avec l'ensemble des acteurs de la société civile à la fin 2028, et lancer un programme de déploiement plus ambitieux dès le début 2029 ;**
- e) **remplacer progressivement la totalité des corbeilles publiques par des îlots tri-bacs, en commençant par la zone la plus touristique. C'est un important vecteur de communication publique : "dans cette ville, on trie" ;**
 1. **lancer un concours de design avec pour critères (entre autres) : intégration, visibilité, ergonomie, image véhiculée, sobriété, robustesse (en résumé, low-tech).**

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- b) sous réserve d'un quartier qui soit moteur.
- d) souplesse sur l'échéance et les modalités.
- e) souplesse sur l'échéance et les modalités.

#66 Mettre en place une tarification incitative à la réduction des déchets progressivement sur l'ensemble de Nîmes-Métropole.

>> Nîmes-Métropole

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

La tarification incitative constitue un outil efficace pour inciter au tri et à la réduction des déchets. Dans les collectivités françaises qui l'ont mise en place, en moyenne, entre l'année qui précède la mise en place de la tarification incitative et l'année de sa mise en place, la réduction des déchets ménagers non triés est de 91 kg/hab, soit une baisse de 20 à 70 % par rapport au ratio initial.

La tarification incitative est pour l'instant appliquée de manière marginale en France : en 2016 seuls 4,5 millions de personnes étaient concernées par ce mode de financement incitatif (soit 190 collectivités), La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 fixait comme objectif d'atteindre 25 millions d'habitant·es couverts par ce dispositif en 2025. On en est loin ! Pourtant, le retour d'expérience des collectivités montre que, lorsque la tarification incitative est accompagnée des mesures de prévention et de sensibilisation, les résultats bénéfiques sont là : forte progression du geste de tri, de la collecte des recyclables et réduction significative des ordures ménagères résiduelles (dites « OMR »)

Contexte local : La compétence « collecte » est du ressort de Nîmes Métropole. La mise en place de la taxe incitative peut alors se faire dans des communes-test avant d'être étendue à l'ensemble de l'Agglomération.

Engagement :

- mettre en place, dès les trois premières années de mandat, la taxe incitative dans au moins quatre communes de l'Agglomération. Les deux années suivantes seront consacrées aux études de faisabilité pour l'ensemble de l'Agglomération, appuyées sur les résultats des communes-test et à l'adoption d'un plan de déploiement.

Réalisations existantes :

En France, l'agglomération de Besançon est l'exemple incontournable. Depuis 2012, les bisontins et bisontines payent en fonction du poids de leurs poubelles. Ce système de facturation a permis de diminuer de près d'un tiers la quantité de déchets non recyclés et de réduire les coûts pour tous et toutes.

Voir fiches d'aide : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/fiches-pratiques/en-quoi-consiste-la-tarification-incitative-des-dechets>

Mesure non retenue en raison de la réserve suivante :

Difficile sur un 1er mandat ; incertitude sur la volonté d'engagement de petites communes ; rigidité des modalités et des échéances proposées.

10. Économie, emploi, formation

Contexte

L'agglomération possède une capacité d'agir sur les activités économiques, à la fois existantes et à venir. Le critère de l'emploi est évidemment très important car il est de la responsabilité des Collectivités Publiques de veiller aux besoins d'autonomie et de bien-être des citoyens. Pour autant cette compétence « développement économique » doit évoluer pour mieux considérer le critère de l'impact carbone et plus largement les critères environnementaux. Dans cet esprit, l'économie circulaire et la réflexion low-techs doivent être promues au sein du tissu des entreprises, en collaboration avec les Chambres Consulaires et les organisations et clubs d'entreprises.

Par ailleurs, la planification écologique (État, The Shift Project) montre l'importance de l'évolution des activités et des métiers (moins d'activités d'entretien et de réparation des véhicules thermiques, plus d'agriculteurs bio, plus d'employés dans la rénovation des bâtiments, moins d'ouvriers dans la construction neuve, etc.). Les reconversions d'entreprise, les changements de métiers des femmes et des hommes pèseront sur le paysage de l'emploi et de la formation, qu'il faudra anticiper pour limiter le caractère traumatisant de cette mutation. Les Collectivités Territoriales, chacune dans son rôle, devront, comme les acteurs de la formation, définir les besoins d'emploi de demain et les formations pour favoriser et accompagner cette évolution.

Le développement de l'IA générative mise à disposition du grand public et le recours massif aux logiciels propriétaires (GAFAM) posent de vrais problèmes démocratiques et écologiques :

- consommation massive de matières premières pour construire des serveurs surdimensionnés ;
- augmentation massive des émissions de gaz à effet de serre liés à l'augmentation exponentielle des calculs nécessaires ;
- problèmes éthiques et de souveraineté ;
- risques sur l'emploi ;
- risques sur le lien social.

La collectivité doit intervenir sur ces problématiques en sensibilisant les citoyens, les entreprises et ses propres services.

#67 Lancer une réflexion sur l'avenir de l'économie locale.

>> Nîmes Métropole et communes pour soutien.

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Aujourd'hui, si on met de côté le BTP et les services publics et privés, le tourisme et les grands événements jouent un grand rôle dans l'économie locale. Nîmes met en valeur son passé et ses monuments romains. La ville organise aussi des événements festifs qui rassemblent un grand nombre de personnes et contribuent à sa notoriété. Des actions de court moyen terme doivent être menées pour réduire l'ampleur des émissions de gaz à effet de serre du tourisme et des grands événements.

Plus largement, se pose la question d'une réorientation de l'économie locale pour qu'elle dépende moins d'un seul secteur, le tourisme et les grands événements, menacé à moyen long terme du fait de son impact carbone et de sa dépendance aux énergies fossiles.

Il est de la responsabilité de la Commune et de l'Agglomération de réfléchir, avec les différents acteurs (entreprises, citoyens, institutions) sur l'avenir de l'économie locale.

Mesure adoptée sans réserve

#68 Contribuer à l'évolution des métiers au regard des besoins induits sur le territoire par les crises environnementales.

>> Nîmes Métropole et communes pour soutien

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Engagements :

- a) par secteur d'activité, créer des commissions qui examinent l'évolution possible dans leur branche ;
 - Il faudra néanmoins conserver une vision d'ensemble, car il y aura des secteurs en récession, et d'autres en développement.
- b) faire évoluer les métiers du végétal et de la biodiversité :
 1. fournir à chaque employé municipal une formation sur les enjeux environnementaux actuels ;

2. suppression des tâches de débroussaillage et de destruction du végétal spontané dans l'espace public, développement d'un rôle de pépiniériste, bouturage, etc.) ;
3. réaffecter les employés municipaux et sous-traitants au développement de la végétation urbaine ;
4. faire évoluer les missions de la police de l'environnement pour ne plus détruire systématiquement la végétation privée qui déborde dans l'espace public, et les intégrer comme médiateurs et facilitateurs dans les contentieux de voisinage qui concernent la végétation (arbres, branches, feuilles etc.).

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

a, b 1234) Souplesse sur les modalités.

#69 Mobiliser les entreprises pour intégrer le critère de l'impact carbone, biodiversité, eau, matière, social...

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition

Engagements :

- a) conditionner systématiquement les soutiens financiers de toutes formes aux entreprises à un examen de leur engagement dans la réduction de leur impact carbone ;
- b) développer et soutenir un secteur économique local qui met le Vivant au centre et participe à dynamiser la commune ;
- c) encourager les financements privés de la part des entreprises locales en direction des projets écologiques et associatifs ;
- d) développer une filière d'agroforesterie et de valorisation des produits issus des haies ;
- e) faciliter l'achat de semences et plants des pépiniéristes en marque « Végétal local » auprès de l'ensemble des entreprises du territoire pour aboutir à une végétalisation massive en domaine privé professionnel ;
- f) soutenir et développer les réseaux d'alimentation locaux, bio, vrac, coopératives, etc. ;
- g) développer un rôle d'ambassadeur de la protection des territoires chez les acteurs du tourisme et du sport de plein air, aboutir en collaboration avec les réseaux et fédérations à la signature d'une charte pour encadrer et réduire les impacts des manifestations sportives et touristiques de la commune. Évaluer la réussite de cette action au nombre de signataires, au respect des engagements, et au nombre de personnes sensibilisées ;
- h) soutenir l'intensification de l'utilisation de matériaux écologiques, biosourcés, géo-sourcés, bas-carbone dans le secteur de la construction. Privilégier la rénovation à la construction neuve. Sensibiliser les entreprises du BTP à la protection des espèces du bâti.

À rapprocher des mesures 12, 16, 18 et 23 de la SNB30.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

d) non.

Note Pacte : la réserve est pertinente, le gisement n'étant pas présent sur un premier mandat de développement des haies

g) souplesse dans les modalités.

#70 Impulser et favoriser le développement de l'économie circulaire au sein du tissu des entreprises locales.

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition, Pacte du Pouvoir de Vivre

Engagements :

- a) identifier les activités pour imaginer les actions contribuant à l'économie circulaire avec la CCI, la Chambre des métiers et la participation des citoyen·nes ;
- b) sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, notamment à l'éco-conception, au réemploi, à la réutilisation, puis à la valorisation des déchets ;
- c) favoriser la mise en réseau des entreprises, y compris au-delà du périmètre de l'agglomération, dans cet objectif d'économie circulaire.

Mesure adoptée sans réserve

#71 Encourager et soutenir les actions en faveur des logiciels libres et français, en partenariat avec les chambres consulaires, organisations professionnelles, clubs d'entreprises, etc.

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Nîmes-en-Transition

Engagements :

- faire une place dans les moyens de communication pour la promotion des acteurs du logiciel libre et français ;
- échanger avec les acteurs du logiciel libre et français pour acquérir une connaissance de ce secteur, force pour reprendre la souveraineté des données et de l'usage des TIC ;
- former les agent-es et les élu-es à des outils libres et français pour leur permettre de les adopter à moyen-long terme ;
- encourager l'installation d'acteurs du logiciel libre et français sur le territoire ;
- participer au développement de logiciels utiles (covoiturage, partage d'outils, job boards, etc.) sous licence libre.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

a et b) A voir si faisable au cours du 1er mandat.

#72 Mobiliser l'enseignement supérieur en faveur de la transition sociale, écologique et démocratique.

>> Nîmes-Métropole

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte, Shifters

À rapprocher des mesures 5 et 16 de la SNB30.

Engagements :

- établir des partenariats avec les établissements sur les sujets relatifs à la biodiversité et l'adaptation climatique ;
- s'appuyer sur les connaissances académiques et les compétences universitaires, y compris étudiants, pour développer la connaissance des enjeux écologiques du territoire ;
- favoriser les échanges entre le monde économique et la recherche ;
- contribuer à la formation des enseignants par les associations, et réciproquement ;
- créer des événements avec l'Université pour éclairer le public sur les enjeux ;
- solliciter des enseignants volontaires pour participer à la formation des agents, des élus et du public sur des thèmes relatifs la transition.

Mesure adoptée sans réserve

11. Achats et finances responsables

Contexte

Les achats des collectivités constituent un puissant levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un moyen de mieux assurer la souveraineté du territoire si des achats locaux sont possibles (cela rejoint alors les objectifs du développement économique) car l'empreinte carbone de la France découle pour environ 50% des importations (scope 3).

L'affichage de l'impact carbone et eau dans les achats (à défaut, sa prise en compte par des indices qualitatifs) constitue une priorité, de même que la construction d'une véritable politique responsable de la Commande Publique, impactant tous les services.

C'est aussi un moyen d'associer les services supports (Commande Publique, Finances, Ressources Humaines) dans la politique publique de la transition écologique.

#73 Se doter d'une politique d'achats publics responsables incluant des dispositions environnementales, sociales et locales.

>> Nîmes Métropole et communes.

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition

Un schéma de la commande publique peut prévoir, par exemple :

- des clauses de formations prévues dans les marchés publics, ainsi que l'allotissement et clauses d'insertion sociale ;
- le recours à des notions de circuits courts sur approvisionnement, négociation des coûts, restauration scolaire en circuits courts, sobriété, papier ;
- la sensibilisation des agents de la collectivité à l'achat durable mis en place par la Direction de la Commande Publique.

Engagements :

- a) actualiser le **Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)** pour piloter l'achat public ;
 - adopter un schéma de commande publique responsable visant à intégrer des produits issus de filières équitables pour les restaurations collectives, pour les événements organisés par la collectivité, pour les distributeurs automatiques gérés par la collectivité, à acheter des produits artisanaux équitables pour les articles de bureaux, les coffrets cadeaux des salariés ;
- b) mesurer l'efficacité du SPASER quant aux empreintes « carbone et eau » ;
- c) organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu-es, des agents, et des acteurs économiques du territoire. Dans le domaine du BTP introduire une composante réduction/recyclage des déchets ;
- d) créer un espace de ressources facilitant l'accès des entreprises à commande publique, en leur permettant notamment d'avoir une visibilité sur les futurs achats de la commune.

Mesure adoptée avec la réserve suivante :

- a) souplesse dans les modalités.

#74 Financer les projets de la commune et de l'agglomération prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques.

>> Nîmes Métropole et communes.

Porteur(s) de la mesure : Shifters, Nîmes-en-Transition

Engagements :

- a) engager une démarche de recherche de financements éthiques ;
- b) augmenter pendant la mandature la part de financement issue de sources éthiques (en % de masse monétaire).

Mesure adoptée sans réserve

#75 Suivre et maîtriser l'impact carbone des usages numériques de la collectivité.

>> Nîmes Métropole et communes.

Porteur(s) de la mesure : Shifters

Engagements :

- a) rationaliser les nouveaux usages, notamment en matière de recours à l'Intelligence Artificielle ;
- b) compenser la progression des émissions dues au numérique par des réductions des émissions de GES sur d'autres actions.

Mesure adoptée sans réserve

#76 Développer des stratégies de financement et d'accompagnement pour des actions concourant à la transition

>> Nîmes-Métropole et communes

Porteur(s) de la mesure : Mémoire verte

Engagements :

- a) établir des subventions pluriannuelles pour les projets écologiques et sociaux ;
- b) flécher les aménités rurales vers des projets écologiques ;
- c) capter des financements pour les projets écologiques :
 1. financements européens (LIFE, Leader, Horizon Europe) ;
 2. ADEME ;
 3. Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, recyclage des friches et renaturation des villes ;
 4. le Prêt Relance Verte (Banque des Territoires de la Caisse des Dépôt et Consignations –CDC–) ;
 5. le Prêt Renouvellement Urbain (Banque des Territoires de la CDC) ;
 6. l'Aqua Prêt (Banque des Territoires de la CDC) ;
 7. programme LIFE-Sources ;
- d) s'inscrire dans les démarches collectives des communes en transition (ou progresser dans la labellisation) :
 1. programme Actions cœur de ville (Aucune commune de NM n'est dans le dispositif) ;
 2. programme Petites villes de demain (Seule Saint-Gilles est déjà bénéficiaire) ;
 3. programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) - [Nîmes Métropole = ☆☆ Climat-Air-Energie et ☆☆ Économie circulaire : aller vers les 3e et 4e niveaux] ;
 4. label Engagés pour la Nature ;
 5. labels Biodiversité (LPO, Écojardin, etc.) : labelliser tous les espaces verts et les friches publiques ; aider les citoyens et les entreprises à obtenir ces labels pour leurs espaces ;
 6. rejoindre le réseau de l'association Les Éco Maires ;
- e) s'appuyer sur les acteurs compétents :
 1. conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
 2. la boîte à outils des élus (Transition écologique dans les territoires) publiée par le Ministère Transition écologique, aménagement du territoire, transports, ville et logement.

Mesure adoptée avec les réserves suivantes :

- b) à clarifier. **Note Pacte** : il faut lire « *dotation Aménités rurales* ».
- d) souplesse sur les démarches retenues.
- e) oui, sous conditions.